

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHÉLEMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LÉCUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2021 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2021 14

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 mai 2021

08 2021 15

Vote du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2021 DAC 38

Subvention de 11.250.000 euros et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4^e, 8^e, 18^e)

2021 DAC 40

Subventions de 538.180 euros, conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

2021 DAC 45

Subvention de 1.950.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2021 DAC 579

Subvention de 3.000 euros à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2021 DAE 86

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8^e) convention avec la société ABELIS

2021 DEVE 83

Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées — Autorisation — Signature

2021 DAE 81

Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 — Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020

2021 DAE 117

Marchés découverts alimentaires et biologiques — Modification des droits de place

2021 DASCO 37

Collèges publics parisiens et lycées municipaux — Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros)

2021 DASCO 51

Caisse des écoles et collèges publics parisiens — Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

2021 DASCO 63

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

2021 DASCO 68

Caisse des écoles (8^{ème}) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

2021 DASCO 81

Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

2021 DFPE 165

Subventions de 154.500 euros et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale

2021 DJS 80

Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8^e) — Délégation de service public — Convention avec l'association 3AC8

2021 DVD 24

Stationnement de surface -Nouvelle tarification

V08 2021 11

Vœu de Mme SEGOND relatif aux effets collatéraux sur le 8^e de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris

V08 2021 12

Vœu de Mme LÉCUYER sur la mise en place d'un Pass Culture en faveur des habitants du 8^e arrondissement

V08 2021 13

Vœu de Mme LÉCUYER pour faire informer les élus et les habitants du 8^e arrondissement sur les différents projets d'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées et de la place de la Concorde

Q08 2021 33

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à l'accessibilité des documents publiés par la mairie d'arrondissement

Q08 2021 34

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à l'expérimentation du revêtement « anti-bruit et anti-chaaleur » rue de Courcelles

Q08 2021 35

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative aux boîtes à livres

Q08 2021 36

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative au fonctionnement de l'application « Dans Ma Rue »

Q08 2021 37

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'accessibilité aux trottoirs des personnes à mobilité réduite et des poussettes

Q08 2021 38

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'état du mobilier urbain du 8^e arrondissement

Q08 2021 39

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'état de la promenade du cours Albert 1er et du cours la Reine

Q08 2021 40

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la dangerosité du carrefour rue La Boétie / rue de Ponthieu

Q08 2021 41

Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux réunions d'informations organisées par la mairie

Q08 2021 42

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux places de stationnement sécurisé pour les vélos

Q08 2021 43

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'amélioration de l'insertion locale des activités de la clinique Turin dans le cadre du prochain réaménagement du secteur

Q08 2021 44

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur la prise en charge des personnes sans-abri et sans domicile fixe depuis le début de la crise sanitaire

Q08 2021 45

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le processus de prise de décision du réaménagement de la rue de Naples et l'information préalable des riverains

Q08 2021 46

Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur la mise en place d'une "charte de qualité de chantier" pour les travaux importants dans le 8^e arrondissement et notamment ceux du 25-27 rue de Constantinople

1^o/08 2021 13 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

2^o/08 2021 14 — Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 mai 2021

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'approuver le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 18 mai dernier. Y-a-t-il des observations ?

Mme LÉCUYER

Ce compte rendu est doublement incomplet. D'abord, il manque certaines explications de vote, en particulier celle de la page 16. L'explication de vote sur le vœu de votre majorité concernant les centres Paris Anim' n'y figure pas, ce qui ne facilite pas la compréhension de ma position de vote. Ne figure pas non plus votre explication suite à ce vœu qui justifiait mon vote, j'imagine qu'il s'agit d'un oubli. Il manque également certains commentaires et échanges dont la teneur inacceptable a légitimement ému beaucoup de nos administrés qui en ont eu connaissance par vidéo avec stupéfaction. Je voterai donc pour ou contre l'approbation de ce compte rendu, en fonction de votre réponse à la question suivante : quels engagements allez-vous prendre pour améliorer la qualité, le pluralisme et la tenue de débats en Conseil d'arrondissement ? La violence n'a pas lieu d'être dans nos échanges, je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Merci Madame LÉCUYER. Il ne vous a pas échappé qu'il s'agit d'un montage par mes opposants dont vous faites partie ! Concernant ce qui manque dans le compte rendu, nous allons vérifier avec l'enregistrement et vous aurez la réponse lors du prochain Conseil du mois de septembre.

Mme LÉCUYER

Je ne connais pas la personne qui a produit ce montage. J'ajoute juste que ce montage est assez révélateur de ce que nous connaissons en Conseil d'arrondissement depuis des années et qui est intolérable. Je remercie celui qui a réalisé ce montage, il a mis en lumière les dysfonctionnements avérés. Il suffit de prendre les comptes rendus du Conseil d'arrondissement des années précédentes pour constater que certains échanges ne sont pas admissibles en Conseil d'arrondissement. Je prends à témoin tous les élus : nous devons tous nous respecter au risque de voir s'instaurer, à terme, un mépris qui n'est pas digne de cette assemblée.

Mme d'HAUTESERRE

Ce qui n'est pas digne, c'est de faire des montages et de profiter du Conseil d'arrondissement pour exister à travers sa newsletter. Je vous signale simplement, à vous qui faites de la politique depuis un

certain temps, que vous devriez vous pencher sur les débats à l'Assemblée nationale, dans d'autres instances, et les arrondissements d'opposition. Je vous remercie.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2021 14 est adoptée à l'unanimité

3^o/08 2021 15 — Vote du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Le budget supplémentaire 2021 vise à intégrer le solde d'exécution constaté au compte administratif de 2020. Le budget supplémentaire de 357 155,04 euros permet de porter le budget 2021 à 2 711 104,04 euros.

Compte tenu des dépenses réalisées sur les premiers mois de l'année 2021 et des dépenses prévisionnelles, plusieurs transferts sont opérés entre dotations :

- 43 500 euros sont ainsi transférés de la dotation de gestion locale vers celle d'animation locale afin de financer des travaux urgents dans les équipements de proximité.
- 60 000 euros sont transférés en investissements afin de financer des travaux dans l'arrondissement.

Comme chaque année, l'état spécial doit abonder le budget général de la Ville de Paris afin de financer l'achat de végétaux pour un montant total de 6 752 euros.

Enfin, le budget supplémentaire accueille en dotation supplémentaire les crédits liés aux dépenses COVID à raison de 0,5 € par habitant pour faire face aux besoins en termes de nettoyage des locaux par exemple. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme SEGOND

J'ai une question concernant le montant des contrats de prestations de services de 363 065 euros. Pouvez-vous me dire exactement à quoi cela correspond ? Il y a une ligne des prestataires ? Si ce document existe, je suis preneuse.

Mme d'HAUTESERRE

Ces fonds sont essentiellement utilisés par le centre Paris Anim' Beaujon.

Mme LÉCUYER

Ce budget supplémentaire connaît une augmentation de plus de 15 % environ 357 000 € à la louche. Pouvez-vous nous détailler les raisons du transfert de crédit motivé par le financement des travaux d'urgence sur certains équipements de proximité ? Il s'agit de la somme de 43 500 € dans l'introduction.

Mme d'HAUTESERRE

Avec la crise COVID-19, nous n'avons pas dépensé ces crédits. Nous avons donc demandé au service de la Ville de réaliser ce transfert. Vous devez savoir, les uns et les autres, que les transferts de fonds

ne se passent pas directement au niveau de la Mairie. C'est la direction des finances de la mairie centrale qui gère tous les budgets. Ce transfert a été demandé, les services de la Ville et l'Adjoint aux finances l'ont accepté.

Mme LÉCUYER

Pourquoi ces travaux urgents ?

Mme d'HAUTESERRE

Ça veut dire quoi : « Pourquoi ces travaux urgents » ?

Mme LÉCUYER

On nous parle de transferts de crédit motivés par le financement de travaux urgents. Quels sont ces travaux urgents ayant motivé ce transfert ?

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le constatez en circulant dans l'arrondissement, on trouve des trous et autres problèmes sur les trottoirs. Quand les crédits sont disponibles, nous pouvons engager ces travaux. Les services viennent alors travailler et font en sorte que les chaussées soient praticables. Cela s'appelle « des travaux urgents ».

Mme LÉCUYER

On évoque des « équipements de proximité ».

Mme d'HAUTESERRE

Les équipements de proximité, ce sont entre autres les écoles, les crèches, les gymnases. Effectivement, nous avons parfois eu besoin de dégager un budget, comme pour l'école Roquépine. Nous sommes bien contents d'en avoir, et surtout, d'avoir les agents des services de la Ville disponibles au moment où nous en avons besoin pour y travailler.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous nous détailler ce que recouvrent les augmentations de la dotation de gestion locale pour les Bains-douches d'une part, et les bibliothèques et médiathèques d'autre part. On a un montant de 12 961 € et l'autre de 7 500 €.

Mme d'HAUTESERRE

Grégoire GAUGER, qui suit les équipements sportifs notamment les Bains-douches, va répondre.

M. GAUGER

Un certain nombre de travaux ont été menés ces derniers temps afin de répondre aux besoins d'accueil en période de COVID-19. Il s'agit de la mise aux normes handicapés des escaliers, de l'aménagement de la salle du personnel. Nous avons aussi des problèmes de conception de cet équipement depuis l'origine, et pour lesquels nous nous battons avec Madame le Maire pour avoir des budgets. Nous avons fait en sorte que ces baignoires soient opérationnels le plus largement possible. Je tiens à rappeler qu'ils sont restés ouverts pendant toute la période de crise. Nous en avons été très heureux. J'en profite pour remercier les agents et les équipes.

Mme LÉCUYER

Et au sujet des bibliothèques médiathèques ? C'est peut-être le moment d'évoquer le transfert de la bibliothèque de la mairie ?

Mme d'HAUTESERRE

Oui Madame. Cela a été voté, donc ça va se faire. Pour l'instant, ce lieu a été transformé en centre de vaccination, ce qui nous arrange bien. Les travaux sont prévus, ils commenceront à la fin de l'année 2021.

Mme LÉCUYER

Pouvez-vous nous indiquer le montant des crédits budgétaires prévisionnels qui seront alloués à la captation et à la diffusion audiovisuelle des séances de nos Conseils d'arrondissement lorsqu'elles reprendront enfin en présentiel ?

Mme d'HAUTESERRE

En ce qui concerne la santé, nous allons poser la question au gouvernement. Pour l'instant nous n'avons pas la compétence.

Mme LÉCUYER

Pardon...

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 08 2021 15. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

4°/2021 DAC 38 — Subvention (11 250 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4°, 8°, 18°)

M. HESSE

Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles de la Ville de Paris, je vous propose, pour le rayonnement de la capitale, d'apporter notre aide au Théâtre de la Ville, domicilié depuis le début de ses travaux à l'espace Cardin. Dans le contexte difficile de l'épidémie, le Théâtre de la Ville s'est trouvé dans l'obligation de rester fermé et de revoir sa programmation en adaptant certains de ses spectacles diffusés en direct et en proposant des pièces en extérieur. La crise que nous traversons rend nécessaire l'ajustement de certaines subventions. Après les acomptes attribués à la fin de l'année dernière, il nous est proposé d'accorder ce soir le solde final de cette subvention au titre de l'année 2021, soit 5 208 000 euros. Cette somme porte la subvention totale, pour les activités de l'année 2021 de la structure, à 11 250 000 euros. Un partenariat sera envisagé avec les écoles de l'arrondissement grâce au soutien de l'équipe dirigée par Emmanuel DEMARCY-MOTA, qui souhaite sensibiliser le jeune public scolaire à la découverte des arts de la scène. Je vous prie, Mesdames Messieurs, de bien vouloir voter pour ce délibéré et de m'autoriser ainsi à signer cet avenant à la convention.

Mme LÉCUYER

Au sujet de cette subvention, Madame la Maire, mes chers collègues, bien sûr les conséquences de la crise sanitaire ont été particulièrement difficiles pour les acteurs et le secteur de la culture à Paris. Laquelle mérite donc d'être aidée jusqu'à ce que son activité ait largement repris. Je suis très réservée sur cette délibération, de même que pour celle attribuée au Théâtre du Rond-Point. Le marronnier du subventionnement du Théâtre de la Ville revient chaque année pour un montant à peu près équivalent. Est-il raisonnable de mobiliser tous les ans plus de 11 millions d'euros, l'argent du contribuable parisien, pour une institution politiquement très engagée ? Ce qui va à l'encontre de l'esprit d'une des principales lois du service public sur la neutralité. De plus, petite question subsidiaire : À quoi correspondent les consultations téléphoniques de plus de 15 000 personnes qui sont évoquées en appui à la demande de subvention ? Par ailleurs, je remercie Monsieur HESSE de nous prévenir, si un partenariat est conclu avec les petits élèves du 8^e arrondissement. 11 250 000 euros, c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent ! À quoi correspondent les consultations téléphoniques mentionnées dans la délibération ?

M. HESSE

Je ne sais pas.

Mme d'HAUTESERRE

Les consultations téléphoniques correspondent aux 15 000 spectateurs qui se sont branchés au niveau numérique sur les services du Théâtre de la Ville. Le théâtre a dû faire appel à une société pour permettre à toutes les personnes qui le souhaitent d'assister au spectacle. Pendant 17 mois, les lieux de culture sont restés fermés ou ont dû s'adapter. La plupart des théâtres ont essayé de sauver leur saison en permettant aux personnes qui souhaitent s'évader, de se connecter à distance.

Mme LÉCUYER

Ce n'est pas clair. C'est quand même beaucoup d'argent ! Nous avons déjà du mal à débloquer des budgets pour réparer nos trous.

M. BALADI

Pourrions-nous éviter d'avoir un monologue de Madame LÉCUYER sur chaque délibération ?

Mme SEGOND

J'ai une question pour M. HESSE. Selon la DAC pour 2021, les dépenses sont de 6,75 millions d'euros, les recettes artistiques de 3,126 millions d'euros. C'est un peu plus de deux fois moins. Est-ce que ce rapport est habituel pour le théâtre de la Ville ? Ensuite, la fréquentation du Théâtre de la Ville semble être assez élevée, soit à peu près 85 %, et c'est d'ailleurs un des motifs pour lesquels, contrairement à Madame LÉCUYER, je ne veux absolument pas faire l'amalgame avec le Théâtre du Rond-Point, je pense que les problématiques sont complètement différentes. Je me réjouis de cette initiative dirigée vers nos petits élèves du 8^e. Par le passé, le théâtre a développé des programmes avec les billets à 10 € pour les moins de 14 ans. Je voulais savoir si vous saviez si c'est encore le cas. Certes, ce théâtre peut être considéré comme « marqué politiquement », mais il a le mérite de faire des actions dans le domaine social. Ce point mérite d'être souligné.

Mme d'HAUTESERRE

Concernant l'association Théâtre de la Ville, vous savez que nous avons demandé au directeur des

négociations pour que les habitants, et surtout les élèves, puissent bénéficier d'un tarif spécifique pour le 8^e arrondissement.

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 38. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAC 38 est adoptée à la majorité (12 voix).

Mme LECUYER votre contre.

5°/2021 DAC 40 — Subventions (538 180 euros), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

M. HESSE

Dans le cadre des événements estivaux visant à soutenir les initiatives artistiques sur le territoire de notre commune capitale, je vous propose d'apporter aujourd'hui notre soutien à plusieurs structures dans le champ de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels, comme l'opération « Un été particulier ». Elle est renouvelée cette année et permettra de soutenir, dès le mois de juillet, des acteurs culturels professionnels en leur proposant d'investir des sites de la ville pour des représentations gratuites. Notre mairie d'arrondissement est ainsi étroitement associée au choix des sites et des spectacles retenus. La programmation en cours de finalisation verra donc des spectacles de marionnettes, des concerts de musique ou autres performances artistiques dans différents sites de notre arrondissement. Je vous propose de voter pour cette nouvelle subvention d'un montant de 538 180 euros, dans le cadre de ces événements estivaux. Je vous prie de bien vouloir délibérer et de m'autoriser à signer les différentes conventions et avenants avec ces 101 associations et organismes choisis par la ville cet été.

Mme SEGOND

Le projet que vous avez sélectionné, « Chantons baroque », me paraît excellent. Est-ce qu'il sera bien organisé dans le 8^e ?

M. HESSE

Oui.

Mme SEGOND

Y-aura-t-il d'autres événements organisés dans le 8^e parmi les projets soutenus par l'enveloppe de la DAC ? Je crois qu'il y a une petite erreur sur l'exposition « Sport féminin », parce qu'on nous l'a attribuée alors qu'elle se passe sur l'esplanade de Chaillot, dans le 16^e.

M. HESSE

Le document est en cours de finalisation et vous serez informée dès que les sites seront définitivement arrêtés.

Mme LÉCUYER

Cette association, Les paladins, a l'air tout à fait bien, elle va certainement nous permettre de proposer un beau spectacle. Mon seul regret est qu'aucune association du 8^e arrondissement n'ait été proposée pour venir animer notre bel arrondissement. Je regrette toujours ces votes groupés : 101 associations, c'est beaucoup trop pour avoir un avis et, par exemple, remettre en question le choix de

certaines associations. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Vous souhaitez que les associations du 8^e puissent y participer. Je signale qu'il s'agit d'un appel à projets et que nous ne mettons pas un seul doigt dans ces associations pour ne pas être accusés de conflits d'intérêts. Toutes les associations, toutes les entreprises, peuvent participer à un appel d'offres, et les meilleures sont sélectionnées. Il s'agit en l'occurrence des associations proposées pour les subventions de la DAC 40, et nous n'avons pas du tout de regard sur ces associations, qu'elles soient du 8^e arrondissement ou d'un autre.

Mme LÉCUYER

Il est quand même indiqué dans la délibération que, pour cette association, c'est sur proposition du Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Non, je ne pense pas qu'il s'agisse du Maire d'arrondissement.

Mme LÉCUYER

En tout cas, c'est ce qui figure dans la délibération : « Sur proposition du Maire d'arrondissement ».

Mme d'HAUTESERRE

Pour l'instant, nous n'avons pas de proposition complète, donc au moment où on acceptera de la prendre, de lui notifier qu'on lui attribue la subvention, elle se doit de nous transmettre un programme détaillé de ce qu'elle propose. J'appelle à voter pour.

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 40. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAC 40 est adoptée à l'unanimité.

6°/2021 DAC 45 — Subvention (1 950 000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond- Point (8^e).

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues. Dans le cadre de la politique de soutien aux grandes institutions culturelles de Paris, je vous propose, par le présent projet, d'apporter à présent votre aide au Théâtre du Rond-Point. En 2020, la structure a bénéficié d'un soutien de la Ville en raison du contexte de crise sanitaire, mais également d'un soutien de l'État. Il est à noter que, malgré ce large soutien, son directeur pourtant si médiatisé, n'indique jamais dans sa communication que son théâtre vit grâce à l'argent public. Je vous prie cependant, mes chers collègues, au regard de la situation très particulière que nous connaissons, de voter cette subvention pour les activités à venir de la structure, d'un montant de 1 950 000 euros. Il est à noter également que l'avis favorable donné par la mairie d'arrondissement ne vaut pas pour autant approbation de la programmation théâtrale, conformément au principe de liberté de création que nous respectons malgré tout. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir à présent en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention annexé au présent projet.

Mme SEGOND

J'observe que la progression du besoin de financement du Théâtre de Rond-Point a progressé de 17,5 % et, dans le même temps, la progression n'a été que d'un peu moins de 5 % pour le Théâtre de la Ville. Donc, pour qui suit les Conseils d'arrondissement du 8^e, je dirais que le sujet des subventions astronomiques versées au Théâtre de Rond-Point est un peu l'arlésienne de nos conseils. Comme par le passé, quand j'étais spectatrice de ces conseils, je m'interroge. Je sais qu'on ne doit pas se mêler des programmations, mais je trouve qu'au regard des subventions qu'on donne à ce théâtre, il y a quand même un manque de visibilité. Par ailleurs, comme je le soulignais tout à l'heure, je regrette que ce théâtre n'ait pas les mêmes actions dans le domaine social que le Théâtre de la Ville. Quand on reçoit autant de subventions, je pense que la moindre des choses c'est quand même de faire un petit pas vers son prochain, qu'il s'agisse des personnes âgées, des scolaires, ou d'autres publics défavorisés. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette subvention.

Mme d'HAUTESERRE

Je donne la parole à Vincent BALADI, qui a suivi le Théâtre du Rond-Point depuis le début de la précédente mandature.

M. BALADI

On ne peut qu'être d'accord, Madame SEGOND, avec ce que vous nous avez dit sur la subvention et la programmation. J'ai personnellement assisté à une représentation durant laquelle j'ai été choqué par le contenu. Maintenant, je rappelle que c'est d'abord un théâtre qui appartient à la Ville, et tous les théâtres appartenant à la Ville sont subventionnés. C'est le mécanisme. On n'intervient pas, on ne fait pas d'ingérence dans la programmation culturelle. J'ajouterai aussi et surtout que l'État a augmenté de la même manière la subvention à 2,45 millions d'euros. Je suis donc d'accord avec vous sur ces sommes astronomiques.

Mme LÉCUYER

Madame le Maire, comme je l'ai déjà expliqué au sujet de la subvention pour le Théâtre de la Ville, je voterai contre cette délibération, pour les mêmes arguments que ceux évoqués précédemment.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 45. Qui est contre ? Mme LÉCUYER. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE à la délibération

Suffrages exprimés POUR le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrage exprimé CONTRE le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTION: 1 (Mme Sophie SEGOND)

7°/2021 DAC 579 — Subvention (3 000 euros) à l'association Passeurs d'Arts au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues, dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose par le présent projet de bien vouloir apporter votre vote à l'association Passeurs d'Arts, qui a pour objet l'outil social en introduisant celui-ci sous toutes ses formes auprès des populations qui en ont besoin. Dans la continuité des actions entreprises pour la mise en valeur du berceau de la musique qu'est la rue de Rome, le maire du 8^e a donc choisi d'allouer 3 000 € à cette association Passeurs d'Arts présidée par Jean-Claude DECALONNE. Je vous propose d'attribuer ce soir cette subvention au titre de 2021.

Mme LECUYER

Enfin une formidable association du 8^e que la Mairie de Paris vient aider, fondée par le célèbre artisan luthier de la rue de Rome, Jean-Claude DECALONNE. L'association caritative Passeurs d'Arts crée des orchestres d'enfants et de jeunes dans des milieux qui ont difficilement accès à l'art. Je me réjouis beaucoup de cette nouvelle aide à une association dont l'initiative est, si je puis dire, l'enfance de l'art, initiative aussi simple qu'efficace. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs prévoir un partenariat événementiel pour que des concerts de Passeurs d'Arts soient organisés à la mairie du 8^e. C'est une suggestion. J'en profite pour rappeler que les artisans luthiers de la rue de Rome mériteraient d'être aidés de manière plus ambitieuse et durable afin de préserver et de transmettre les savoir-faire exceptionnels qui contribuent au rayonnement de notre arrondissement. On avait débattu sur le sujet il y a quelques semaines. Je vous remercie. Je voterai bien sûr pour cette délibération.

M. HESSE

On a d'ailleurs proposé à Jean-Claude DECALONNE de lui prêter la salle de conférences de la mairie pour son association, une fois par mois.

Mme d'HAUTESERRE

Je vois que Madame LÉCUYER lit les interviews dans le « Paris 8 », merci Madame LÉCUYER de les relayer pour ceux qui ne les ont pas lues. Effectivement, nous avons fait un papier élogieux sur Monsieur DECALONNE qui était venu me voir et m'avait expliqué ses besoins. À cette occasion, je lui ai proposé, pour ses activités, de lui prêter la salle des conférences une fois par mois pour répéter et permettre aux enfants de stocker les lourds instruments et ainsi pouvoir se déplacer sans cette contrainte.

Je mets aux voix la délibération 2021 DAC 579. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAC 579 est adoptée à l'unanimité.

8°/2021 DAE 86 Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8^e) convention avec la société ABELIS

M. HESSE

Madame le Maire, mes chers collègues. Chaque année à l'automne, deux salons se tiennent successivement sur l'avenue des Champs-Élysées. Ils permettent aux artistes d'aller à la rencontre

d'un large public. Le salon Design Fair Art ouvrira cette année au public du 20 au 25 octobre 2021, et le salon d'automne du 27 au 31 octobre. La société ABELIS, qui dispose d'une solide expérience dans ce domaine, sollicite l'autorisation de la Ville de Paris pour l'organisation de cet événement, compte tenu du caractère prestigieux du site, moyennant 214 413 euros de redevance due pour l'occupation de ce site. Aussi, en application de la convention que je vous demande de m'autoriser à signer, la société ABELIS versera la somme de 214 413 euros. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour cette délibération, bien sûr. Le salon d'art contemporain de design est une grande réussite depuis 14 éditions, et un événement majeur et incontournable du marché de l'art. On ne peut que se réjouir de retrouver en octobre prochain ce rendez-vous des amateurs collectionneurs et professionnels de l'art, qui réunira sous quatre pavillons éphémères près de 100 galeries d'art moderne, d'art contemporain et du mobilier design du dix-neuvième siècle.

Bravo à sa Présidente, Isabelle KEIT-PARINAUD, qui est une habitante du 8^e et qui gère son organisation avec passion.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 86. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAE 86 est adoptée à l'unanimité.

9°/2021 DAE 81 - Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid- 19 Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020.

M. BALADI

Il s'agit du soutien aux exploitants sur le domaine public impacté par la COVID-19 et cela concerne l'exonération, le gel et la diminution des redevances pour l'année 2020. Pour le 8^e, cette délibération concerne les exploitations de commerces non-alimentaires dans les secteurs touristiques et, même si ce n'est pas précisé expressément dans cette délibération, il s'agit notamment des deux kiosques de l'office de tourisme des Champs-Élysées. Ainsi, les conventions d'occupation du domaine public prévoient normalement une actualisation des redevances en fonction de l'évolution de l'indice des loyers commerciaux. Compte tenu du contexte économique, la Ville de Paris a décidé de ne pas procéder cette année à une actualisation des tarifs, qui auraient dû augmenter de 2,3 % selon les règles normales de calcul. Notre position de vote est de voter pour, je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 81. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAE 81 est adoptée à l'unanimité.

10°/2021 DAE 117 - Marchés découverts alimentaires et biologiques – Modification des droits de places

Mme KRIKORIAN

L'actualisation annuelle des droits de place, fixée depuis 2019 à 1,5 %, ne sera pas appliquée en 2021. Les tarifs 2020 sont donc maintenus. Je me tourne vers mes collègues élus pour la délibération de cette mention.

Mme SEGOND

Effectivement, les tarifs des droits de place ont été gelés en janvier 2021 en raison de la crise. On pourrait demander le maintien de ces tarifs jusqu'à la fin de l'année.

Mme d'HAUTESERRE

Il n'y a pas d'augmentation pour l'ensemble de l'année 2021. Je mets aux voix la délibération 2021 DAE 117. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DAE 117 est adoptée à l'unanimité.

11°/2021 DASCO 37 - Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 euros), subventions d'équipement (19 180 euros) et subventions pour travaux (188 973 euros).

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Chers collègues, la dotation complémentaire permet de financer des dépenses nouvelles non identifiées lors de la fixation de la dotation de fonctionnement. Certains établissements scolaires reçoivent donc des subventions complémentaires en fonction des besoins, des travaux. Pour le 8^e arrondissement, 49 000 € sont ainsi prévus pour financer le réaménagement et la rénovation totale d'un local au collège Condorcet : peinture, électricité, pose d'étagères et création d'un vestiaire. Aussi, je vous propose de voter pour cette délibération.

Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 37. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DASCO 37 est adoptée à l'unanimité.

12°/2021 DASCO 51 Caisse des écoles et collèges publics parisiens - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Avec cette DASCO 51, les Caisses des écoles vont absorber les cantines des collèges qui ne sont pas en cité scolaire ; les collèges et lycées comme Chaptal par exemple, dans notre arrondissement. Pour les Caisses des écoles des arrondissements de taille moyenne, cela représente un versement important, puisqu'en effet, les besoins des collégiens ne sont pas les mêmes. Les marchés d'approvisionnement sont différents, et les statuts des personnels ne sont pas harmonisés. Pour le 8^e arrondissement, le calendrier de centralisation est le suivant : à la rentrée 2022, la Caisse des écoles assurera la production des repas du collège Octave Gréard, environ 550 et, à la rentrée 2023, ce sera au tour du collège Condorcet, environ 600, d'être rattaché à la Caisse des écoles de la mairie du 8^e. Ainsi, tout sera plus centralisé. Je vous remercie et vous propose de voter pour.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 51. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DASCO 51 est adoptée à l'unanimité.

13°/2021 DASCO 63 Caisses des écoles — Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024

14°/2021 DASCO 68 Caisse des écoles (8^{ème}) — Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022- 2024

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La DASCO 68, en fait, c'est la déclinaison de la DASCO 63, mais pour le 8^e arrondissement. La convention entre la Caisse des écoles et la Ville de Paris définit les engagements réciproques en termes de financement et d'alimentation durable. L'atout de la Caisse des écoles du 8^e est de préparer les repas directement sur place à base de produits bruts, et sous l'impulsion de son nouveau directeur, Éric VAN MEENEN, la Caisse entend franchir une marche importante en 2022 avec, comme objectif à atteindre, 50 % d'aliments durables et de qualité, dont 20 % de bio. Pour les années suivantes, le renouvellement des marchés à venir cet automne permettra de renforcer les exigences de durabilité des aliments. Les engagements sont également pris en matière de suppression de plastique.

La gestion au plus près des stocks limite par ailleurs le gaspillage alimentaire. La Caisse des écoles va également recruter une diététicienne, car jusqu'à maintenant elle avait recours à des professionnels extérieurs. Cela va permettre de renforcer l'implication des parents et des élèves dans la conception des menus. Nous serons également très vigilants sur le dialogue de gestion 2022. En effet, les premières annonces de la Ville de Paris évoquent un maintien, voire une baisse de la subvention annuelle, alors qu'une amélioration de la qualité des repas, avec plus de bio et plus d'alimentation durable, nécessite un engagement financier plus important. Je vous remercie et je vous propose donc de voter pour.

Mme SEGOND

Je suis heureuse d'entendre que vous allez en effet faire le nécessaire pour faire des efforts, parce que je remarque que le 8^e est très à la traîne sur l'alimentation durable, avec seulement 20 % de l'alimentation durable en volume dans les repas réalisés en 2020, contre plus de 50 % déjà effectifs en moyenne à Paris. Je constate que, dans le 5^e, on a 75 %, dans le 6^e on a 51 %, dans le 7^e on a 53,2 %, dans le 9^e on a 52 %. Je pense qu'il est temps que la mairie du 8^e s'engage sur un objectif de 100 % d'alimentation durable avant la fin de votre mandature en 2026. Je rappelle, pour ceux qui nous écoutent, que l'alimentation durable englobe le bio, le local et de saison. Il me paraît urgent de devancer les objets fixés par la loi EGALIM sur la réduction de l'utilisation du plastique, en se fixant un objectif d'interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de services en plastique avant fin 2024. Merci beaucoup.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Ce sont justement de bonnes nouvelles, puisque, sous l'impulsion de notre nouveau directeur de la

Caisse des écoles, c'est un objectif que nous atteindrons.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous rappelle que Monsieur VAN MEENEN arrive du 2^e arrondissement et nous apporte son savoir-faire. Cet arrondissement délivre à peu près 80 % de repas de qualité dans les cantines.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Il est arrivé mi-décembre. Il est très énergique et très dynamique.

Mme LÉCUYER

Merci Madame MALACHARD des REYSSIERS pour ces bonnes nouvelles. Je voulais quand même revenir sur le Conseil d'arrondissement du 30 novembre dernier. Je vous avais une nouvelle fois posé plusieurs questions concernant le 8^e, sur le contenu de sa nouvelle charte, la composition et l'activité prévisionnelle de son nouveau comité de gestion. Un an après le début de la mandature, j'attends toujours vos réponses. Je regrette vivement une telle opacité, d'autant que le site de la Caisse des écoles est assez lacunaire. Pour information, le rapport moral et financier n'est même pas téléchargeable, alors qu'il figure sur le site. Qui sont les élus de notre Conseil, membres de la Caisse des écoles ? Quelles sont les dates des dernières réunions du comité de gestion de la Caisse des écoles ? Pouvez-vous nous communiquer la nouvelle charte qui a dû depuis être adoptée ? Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'expliquer la raison pour laquelle je suis la seule élue non-membre de votre majorité à ne figurer dans aucune commission ? Je m'en étonne et, pour terminer, une question plus pratique : je vous avais posé une question sur le gluten au collège. Vous aviez dit que vous alliez voir avec les établissements du 8^e arrondissement. Avez-vous pu avancer sur cette question ?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Sur cette dernière question, vous ne l'aviez pas posée pour le collège, certainement pas sur le gluten, vous m'aviez dit justement que c'était les écoles. Effectivement, ce sont les allergènes en général, on ne va pas focaliser sur une intolérance précise, en tout cas le compte rendu à cette époque était très clair. Il s'agissait des écoles, et effectivement elles ont toute une carte d'allergènes à la disposition des parents.

Mme LÉCUYER

Il s'agissait bien des collèges. On ne va pas s'éterniser là-dessus. Je reprends mes questions précises : qui sont les élus du Conseil également membres de la Caisse des écoles ?

Mme d'HAUTESERRE

Nous délibérons sur les délibérations à l'ordre du jour. On ne va pas à chaque fois revenir sur des délibérations passées.

Mme LÉCUYER

Nous n'avons aucune information sur cette Caisse des écoles. Nous ne savons même pas qui sont les élus.

Mme d'HAUTESERRE

Premièrement, arrêtez de constamment couper la parole et de parler d'un autre sujet que la délibération pour laquelle nous devons débattre. Deuxièmement, le 29 juin, il y aura une réunion avec

la Caisse des écoles et son nouveau directeur, nous en reparlerons à ce moment-là. Si à chaque délibération vous évoquez des sujets abordés trois mois auparavant, on ne pourra pas avancer. Et le Conseil va s'éterniser.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, nous n'avons eu aucune information sur ce comité de gestion. Vous vous étiez engagée à nous donner des précisions. Nous n'avons jamais eu ces précisions. Il s'agit d'un sujet important. Vous devez être informée, puisque vous en êtes la Présidente.

Mme MICHEL

Je précise juste à Madame LÉCUYER, si c'était sa question sous-jacente, que j'étais bien l'élue d'opposition qui siégeait au comité de gestion de la Caisse des écoles et que, si elle a des questions sur ce sujet, je suis très ouverte pour qu'on puisse en discuter toutes les deux. Il ne faut pas hésiter. J'ai vraiment à cœur de pouvoir porter toutes ces questions, donc n'hésitez pas.

Mme LÉCUYER

Je regrette de ne figurer dans aucune commission. Est-ce qu'il y a une raison particulière ?

Mme d'HAUTESERRE

Certainement, on vous répondra le 29... Je mets aux voix les délibérations 2021 DASCO 63 et 68. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? *Les délibérations 2021 DASCO 63 et 68 sont adoptées à l'unanimité. Abstention de Mme LECUYER.*

14°/2021 DASCO 81 Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021- 2022

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Pour cette DASCO 81, il s'agit des tarifs destinés aux agents, personnels, personnels administratifs, mais également personnels extérieurs, en dehors des élèves, et qui viennent occasionnellement déjeuner à la cantine. Ces tarifs sont fixés par chaque collège. Pour 2021, les évolutions sont limitées à 0,15 € pour le tarif des personnels de catégorie B et C, les cadres et les adjoints administratifs au collège Octave Gréard. Le reste est sans changement. Je vous remercie et vous propose de voter pour.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DASCO 81. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DASCO 81 est adoptée à l'unanimité.

15°/2021 DFPE 165 — Subventions (154 500 euros) avec neuf associations et signature de neuf avenants à convention pour leur activité de médiation familiale.

Mme DEBADIER

Mes chers collègues, dans le cadre de l'accompagnement des familles qui font face à des événements susceptibles de les fragiliser, comme des séparations, la Ville de Paris soutient des

dispositifs comme la médiation familiale qui accompagne l'enfant et ses deux parents afin de favoriser le maintien du dialogue. Il vous est proposé de voter pour des subventions à neuf associations qui interviennent lors de la séparation des parents. Je précise qu'en 2020 et 2021, ces associations ont maintenu les liens avec les familles en s'adaptant aux contraintes sanitaires. Dans le 8^e, la Ligue française pour la santé mentale propose un service de médiation familiale intitulé : « Espace médiation famille ». Elle a accompagné au cours de l'année dernière, donc l'année 2020, 32 familles. Elle offre également des permanences d'information sur la médiation familiale, un soutien psychologique pour adultes, pour adolescents et pour enfants sur des sujets comme les violences conjugales, intrafamiliales et propose des entretiens individuels ou des groupes de parole. L'enveloppe des subventions est de 154 500 € pour les neuf associations. Madame le Maire, mes chers collègues, je vous appelle à voter favorablement pour ces subventions et pour la signature de neuf avenants à convention pour leur activité de médiation familiale.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DFPE 165. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DFPE 165 est adoptée à l'unanimité.

16°/2021 DEVE 83 — Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'établissement public Paris Musées — Autorisation — Signature

M. HESSE

Madame la Maire, mes chers collègues. Depuis 2012, la Ville de Paris a décidé de la création d'un établissement public administratif, Paris Musées, chargé de mettre en œuvre la politique musée de la Ville de Paris. Depuis 2017, Paris musées et la direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris ont conclu une convention qui arrive à échéance le 30 juin. Il nous est demandé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2021. Cette direction assure notamment, pour notre arrondissement, les prestations pour le Petit Palais et le musée Cernuschi. Le maintien de cette convention est indispensable au bon fonctionnement de Paris Musées et est essentiel pour la réalisation de ses missions. Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant à la convention 2017 joint au présent projet de délibération et à signer ledit avenant au nom de la Ville. Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DEVE 83. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DEVE 83 est adoptée à l'unanimité.

17°/2021 DJS 80 Centre Paris Anim' Espace Beaujon (8^e) — Délégation de service public — Convention avec l'association 3AC8

M. GAUGER

Cette délibération porte sur le choix de notre délégataire du centre Paris Anim' Espace Beaujon qui est, comme vous le savez, géré depuis le 1^{er} septembre 2016 dans le cadre d'une convention de DSP (de délégation de service public) liant la Ville à l'association actuelle 3AC8, et qui arrive à échéance le

31 août 2021. Pour son renouvellement, a été suivie une procédure de mise en concurrence qui est une procédure lourde : commission, appel public à la concurrence, étude de l'offre, négociations sur l'offre définitive. Nous avons eu comme candidature pour son renouvellement l'association 3AC8, ses points forts sont annexés à la présente délibération. Je souhaiterais juste retenir les points importants : sensibiliser sur le fait que ce qui a mis en avant cette association, c'est d'abord sa bonne intégration locale dans le tissu associatif du 8^e depuis de nombreuses années. C'est également les projets pédagogiques et d'animation qui répondent bien au cahier des charges. Ils offrent notamment des activités régulières de loisirs et diverses aux habitants. J'insiste sur le fait qu'un vrai effort doit être fait sur l'accueil des jeunes sur le site, notamment en proposant un accueil informel, animé par un animateur jeunesse.

Il faut également ouvrir plus largement les espaces de spectacle de danse du centre Beaujon aux jeunes compagnies de théâtre et de danse. C'est extrêmement cher de louer un espace ou une salle. L'espace Beaujon 3AC8 s'engage à faire des efforts associés à ce niveau-là. Il s'engage aussi à développer de nouvelles modalités de participation des usagers à la gestion de l'équipement, c'est-à-dire que les usagers pourront donner leur avis, interagir sur le fonctionnement de cet équipement. C'est d'ailleurs ce qui est fait sur tous les équipements importants de la Ville de Paris. On incite les usagers à intégrer des comités de participation de gestion. Relevons aussi, et c'est important, que l'association 3AC8 doit quand même encore faire des progrès sur certains points. Ils ont été mis en exergue par cette délibération, notamment sur les activités d'insertion à destination du public fragile. Nous serons donc vigilants sur les engagements qui ont été pris à ce sujet.

Enfin, l'aspect financier est intéressant. Il faut se rappeler que c'est quand même un coût global de fonctionnement de 3,8 millions étalés sur cinq ans pour cette délégation de service public. 68 % concernent l'emploi qui a été préservé pendant le COVID, il est important de le souligner. Nous avons quand même sept permanents à temps plein et 24 animateurs d'activité à temps partiel. Sur ce budget global de fonctionnement, la Ville participera à hauteur de 1.6 millions, ce qui est tout à fait conforme à ce qui était prévu par le dossier de consultation. 3AC8 a fait une offre définitive qui a convenu au sein de la Mairie et des services. Nous appelons à voter pour ce choix et à autoriser Madame le Maire de Paris à signer la convention.

J'en profite aussi, puisqu'on parle de l'Espace Beaujon, pour vous dire que la jeunesse a vraiment subi de plein fouet la crise. Nous avons eu à la rentrée dernière une réunion sur la jeunesse, au niveau médical, psychologique, éducatif. En février dernier, nous avons lancé une réflexion, avec notamment mes collègues Sophie-Charlotte DEBADIER et Athénais MICHEL, sur la manière d'aider les jeunes au niveau de la nourriture. À Paris, en effet, les jeunes ont des difficultés à garnir leur panier de courses. Ils rechignent à faire la queue auprès du Secours Populaire. Avec mes deux collègues, nous avons réfléchi au sujet et avons demandé à l'espace d'animation de faire des propositions et de monter des projets. Ils ont engagé deux collectes avec des associations caritatives qui vont permettre de collecter des denrées alimentaires non périssables et des serviettes hygiéniques. L'idée est de créer à terme un garde-manger solidaire réservé aux étudiants et aux étudiantes et de développer une chaîne de solidarité. Je voulais en profiter pour parler de cette initiative qui nous tient à cœur avec mes collègues.

Mme MICHEL

Je tenais à remercier beaucoup Monsieur GAUGER, Mme DEBADIER et la mairie du 8^e

arrondissement. Cela prouve que l'on peut mener des projets communs pour l'intérêt du 8^e, sans forcément s'en remettre au Conseil d'arrondissement. Le dialogue et l'échange existent. J'espère que ça va durer tout au long de la mandature.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix la délibération 2021 DJS 80. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 2021 DJS 80 est adoptée à l'unanimité.

18°/2021 DVD 24 Stationnement de surface – nouvelle tarification

M. BARTHELEMY

Monsieur BELLIARD a annoncé la réduction du nombre de places de stationnement en surface de 120 000 actuellement à 60 000, soit une réduction de 50 %. Cela fait 60 000 places en moins, ce qui va générer un manque à gagner, pour la Ville, estimé à environ 190 millions d'euros par an. Il n'y a donc pas 36 solutions et, pour compenser ce manque à gagner, la Mairie de Paris et Monsieur BELLIARD proposent une augmentation générale des tarifs pour le stationnement en surface avec une augmentation en particulier du tarif visiteur où l'heure de stationnement augmente de 50 %, puisqu'elle passe sur un tarif horaire en zone 1 de 4 euros à 6 euros, à un tarif horaire en zone 2 de 2 à 4 euros, soit une augmentation de 100 %. Une augmentation des forfaits de post-stationnements qui passent pour un tarif en zone 1 de 50 euros à 75 euros, tarif en zone 2 de 35 à 50 euros, etc... La liste est longue : fin de la gratuité du stationnement dans les bois, fin de la gratuité du stationnement pour les deux-roues motorisés hors véhicules électriques. Sur ce point, on peut s'en féliciter puisqu'il n'était pas illogique d'exiger une redevance sur les deux-roues qui en étaient exemptés jusqu'à présent.

Par ailleurs, d'autres mesures sont proposées par Monsieur BELLIARD : le droit au stationnement résidentiel qui est limité à un unique véhicule par famille. Les autorisations d'occupation temporaire de déménagement deviennent payantes à partir du 1^{er} mars 2022. Pour information également, le stationnement des professionnels mobiles titulaires, qui avait été rendu gratuit pendant la période de crise, redevient payant à partir du 1^{er} octobre. Je tiens également à rappeler que la mise en place, à partir du 8 mars 2021, du ticket Handi, référencement pour les personnes handicapées résidant à Paris, qui a fait l'objet d'un arrêté de la Mairie de Paris en date du 18 février 2021, a connu un chaos généralisé. Des centaines de contraventions ont été distribuées, liées au fait que les personnes titulaires de ces cartes n'avaient pas été informées de la gratuité du stationnement et de la nécessité qu'elles avaient à imprimer un ticket auprès d'un horodateur ou de se procurer un ticket sur une application qui le permettait. Cela a occasionné beaucoup de gênes pour les personnes concernées.

Il nous paraît inopportun de cautionner cette proposition qui, même si elle porte un certain nombre de mesures qui pourraient paraître justifiées, comme la fin de la gratuité pour le stationnement des deux-roues, n'est pas acceptable parce qu'elle représente une nouvelle forme de racket de la part de la mairie pour financer ses choix politiques. Je propose donc de voter contre cette proposition.

Mme SEGOND

Effectivement, comme vous l'avez souligné, la mise en place d'un stationnement payant pour les deux-roues motorisés apparaît être une mesure d'équité vis-à-vis des automobilistes, à laquelle nous

sommes assez favorables. Plusieurs études ont effectivement montré que les scooters et les motos polluent plus que les voitures. Les tarifs proposés représentent à peu près la moitié de ce qui est appliqué aux voitures. Une place de voiture peut accueillir trois deux-roues. Donc, le tarif d'un tiers me semblait plus adapté. En revanche l'augmentation plus significative du tarif véhicule visiteur utilitaire, vous l'avez rappelé, me paraît être une politique tarifaire assez punitive que je n'approuve pas. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

Une fois n'est pas coutume, cette réforme du stationnement dans la capitale était annoncée par la Maire de Paris avant les dernières élections et est confirmée depuis. Concrètement, garer sa voiture sur une place de stationnement dans la rue coûtera 50 % de plus dès le 1^{er} août, sauf pour ceux qui ont une carte de résident. Les contraventions vont passer de 50 à 75 € dans le centre de Paris. De 35 à 50 € dans les arrondissements extérieurs. Comme vous l'avez évoqué, le stationnement dans les bois de Vincennes et de Boulogne va devenir payant à l'automne. De plus, depuis le début 2022, les possesseurs de motos et de scooters, là encore vous l'avez évoqué, devront payer eux aussi pour laisser leur véhicule sur la voie publique, sauf s'ils sont électriques. Si nous ne sommes pas pris au dépourvu en apprenant cette réforme dans la presse, je n'y suis pas moins résolument opposée sur le principe ou le fond. Toute politique de stationnement doit s'inscrire dans une politique plus large des déplacements. Or, la politique de la mobilité de la Maire de Paris est un échec patent.

L'Institut des politiques publiques a démontré en mai dernier les limites, voire le caractère tout simplement contre-productif, des mesures anti-voiture déjà imposées par les coups de force de la majorité rose verte rouge. La fermeture des voies sur berges n'a fait que déplacer la pollution, sans la réduire aucunement. Gageons que ce mauvais bilan des voies sur berges sera aussi celui de la zone apaisée Paris Centre-Saint-Germain dont la création est prévue dans les prochains mois et qui pourrait avoir des conséquences très négatives pour notre arrondissement, ainsi que de la réforme du stationnement dont nous sommes aujourd'hui saisis. Tout se passe en fait comme si la Maire de Paris continuait à mener une politique d'ostracisme en luttant non pas contre les pollutions atmosphérique et sonore, mais contre la place de la voiture à Paris, les automobilistes et les conducteurs de deux-roues. Permettez-moi de rappeler que figurent notamment parmi eux des personnes âgées ou à mobilité réduite, des familles et des professionnels nomades. Cette exclusion de certains Parisiens et Franciliens est d'autant plus préoccupante qu'elle s'ajoute à l'exclusion des ménages franciliens les plus modestes qui résultent du durcissement de la zone à faible émission entrée en vigueur le 1^{er} juin. Je vous rappelle que les voitures portant une vignette critère 4 n'ont plus le droit de circuler en semaine entre huit heures et 20 heures à l'intérieur de la boucle que forme l'A86 autour de la région parisienne alors que les aides à la conversion restent très insuffisantes pour ces ménages. Réforme du stationnement de la Maire de Paris et ZFE du gouvernement, un même combat d'exclusion contre des catégories d'électeurs qui

Mme d'HAUTESERRE

Vous êtes en train de débattre sur une délibération qui s'appelle la DVD 24...

Mme LÉCUYER

Oui, tout à fait, sur la réforme du stationnement. Pour conclure, je déplore vivement cette écologie dogmatique punitive et antisociale qui, j'en ai la conviction, dessert la cause d'une écologie pragmatique et positive à laquelle les Franciliens pourraient majoritairement adhérer. Telles sont les

raisons pour lesquelles je voterai résolument contre cette délibération. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de souligner le fait qu'il n'y ait pas une offre alternative de transport.

Mme MICHEL

Je rappellerai juste que les tarifs Parisiens restent toujours moins élevés que dans d'autres villes européennes. On sait que les tarifs atteignent près de huit euros à Londres et à Stockholm, près de cinq euros à Madrid ou Amsterdam. À Paris, on sera à 3,5 €. Aussi, la pollution tue. C'est un grand sujet. Il y a des conséquences, je ne vais pas vous expliquer ce qu'est le réchauffement climatique. Anne HIDALGO mène une politique responsable, large dont la végétalisation par exemple et à long terme. Je voterai pour cette déclaration bien entendu.

Mme d'HAUTESERRE

Notre groupe au Conseil de Paris nous a demandé de voter contre, parce que le groupe politique considère que l'augmentation n'est pas justifiée. Donc nous allons voter contre cette délibération.

Je mets aux voix la délibération 2021 DVD 24. Qui est pour ? Madame Michel. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS DEFAVORABLE au projet de délibération

Suffrage exprimé POUR : 1 (Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTION: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons terminé avec les délibérations officielles du Conseil d'arrondissement. Nous abordons maintenant les vœux et les questions.

V08 2021 11 Vœu de Mme SEGOND relatif aux effets collatéraux sur le 8^e de la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris

Mme SEGOND

Le vœu que je dépose est relatif aux effets collatéraux que nous pourrions connaître dans le 8^e suite à la création de la zone à trafic limité dans le centre de Paris, dont la création est voulue par l'exécutif Parisien. Et vous savez bien ce qui est voulu par l'exécutif parisien, avec ou sans concertation, est mis à exécution. Donc, cette zone va engendrer nécessairement un effet de déport de la circulation sur les arrondissements limitrophes, entraînant des effets de congestion, l'augmentation des temps de trajet, une augmentation corrélative de la pollution. Je pense que le 8^e arrondissement fait incontestablement partie des arrondissements impactés. Ce projet sera concomitant à la volonté de suppression des places de stationnement que nous venons d'évoquer. Considérant que la nécessité

d'une étude d'impact soit menée par un cabinet indépendant afin d'évaluer l'ensemble des risques précités et de pouvoir ainsi éclairer en toute transparence les élus et les citoyens, considérant en effet que l'apaisement de l'espace public dans le centre de Paris ne doit pas s'accompagner de contraintes supplémentaires pour les arrondissements limitrophes et notamment le 8^e arrondissement, j'émetts le vœu que le Conseil du 8^e demande à la Maire de Paris, à la Mairie de Paris, qu'une étude d'impact mené par un cabinet indépendant soit réalisée sur le projet de création d'une zone à trafic limité dans le centre de Paris. Je demande que cette étude d'impact comporte un volet spécifique sur les effets engendrés par cette création sur le 8^e arrondissement et que cette étude soit portée à la connaissance des élus et des citoyens.

Mme d'HAUTESERRE

Le 8^e arrondissement étant voisin de la future zone à trafic limité couvrant la totalité des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e arrondissements et une partie des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, les inquiétudes sont grandes sur les reports de circulation, notamment rue Royale et place de la Madeleine, mais aussi sur les boulevards Haussmann et Friedland, et on risque en effet de subir la pollution et des nuisances sonores supplémentaires liées aux reports de circulation. Comme trop souvent, nous ne disposons pas, à ce stade, d'étude d'impact alors que la mesure doit entrer en application au 1^{er} janvier.

Un atelier de concertation des Conseils de quartiers riverains a eu lieu le 10 juin dernier. Les membres du Conseil de Quartier Élysée-Madeleine ont été conviés. Les élus représentant la mairie du 8^e ont exprimé leurs craintes sur la question des reports de circulation, tout comme les élus des autres arrondissements touchés, y compris les 10^e, 11 et 12^e.

L'un des engagements pris à l'occasion de cette réunion est la production d'une étude modélisant les reports de circulation, y compris pour les arrondissements limitrophes. Elle devrait être finalisée durant cet été et sera rendue publique cet automne.

Un second atelier de concertation des Conseils de quartiers riverains devrait avoir lieu la semaine prochaine, la date ne nous a pas été confirmée.

Compte tenu de ces explications, et du fait que la Ville de Paris s'est déjà engagée à produire les études demandées, nous vous invitons à retirer votre vœu, sinon la majorité votera contre.

Mme SEGOND

Non, je ne retire pas le vœu, parce que l'étude n'est pas menée par un cabinet indépendant.

Mme LÉCUYER

Je voterai pour ce vœu dont je soutiens les préoccupations et la demande d'un maximum de garanties pour que le 8^e ne soit pas la victime collatérale de la création de cette zone apaisée Paris centre-Saint-Germain. Pouvez-vous faire part de votre position ? Je souhaitais savoir si on pouvait avoir un compte rendu de la fameuse réunion dont vous avez parlé et qui a réuni les élus et qui s'est tenue la semaine dernière, si j'ai bien compris. Pourrait-on avoir un compte rendu des débats avec le Conseil de quartier ? Est-ce que vous pouvez vous engager à défendre les intérêts des habitants du 8^e en Conseil de Paris sur ce sujet en particulier ?

Mme d'HAUTESERRE

La Ville de Paris doit nous transmettre le compte rendu. Nous allons voter contre votre vœu à partir du moment où la Ville s'est engagée à fournir ce rapport. Vincent BALADI, qui a assisté à cette réunion, va prendre la parole.

M. BALADI

Avec mon collègue André TILLOY, Madame le Maire, nous avons poussé à la production d'une étude, mais cette étude ne peut pas être financée par la mairie d'arrondissement, parce que c'est un budget non négligeable si elle est bien réalisée. Ce point est important. C'est pour cela aussi qu'on ne pourra pas voter pour ce vœu. Il faut aussi préciser que ce vœu a été présenté à chaque Conseil d'arrondissement parisien par le groupe LREM.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix le vœu 08 2021 11. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

V08 2021 12 Vœu de Mme LÉCUYER sur la mise en place d'un Pass Culture en faveur des habitants du 8^e arrondissement

Mme LÉCUYER

Le 8^e arrondissement est un bouillon de culture qui compte sur son territoire de nombreux musées, sites culturels, artistiques et architecturaux. Plusieurs mairies d'arrondissement à Paris ont déjà lancé avec succès un Pass Culture en partenariat avec les lieux culturels de leur territoire afin de faciliter le lien entre les habitants, ces lieux culturels de proximité, et de leur faire ainsi bénéficier d'un accès privilégié. Le gouvernement a annoncé, le 21 mai dernier, la généralisation du Pass Culture à tous les jeunes sur tout le territoire. N'oublions pas non plus que la culture est une activité qui a été tout particulièrement impactée par la crise sanitaire. C'est pourquoi je vous propose que le conseil du 8^e émette le souhait de concerter, en 2021, l'ensemble des parties prenantes de l'arrondissement, qu'il s'agisse des acteurs culturels, de la mairie, des Conseils de quartiers, des habitants dans la perspective d'un partenariat afin de mettre en place, dès 2022, un Pass culture 8^{ème} pour les habitants du 8^e arrondissement. Ainsi qu'une application informatique du Pass Culture 8^e dédié aux jeunes de l'arrondissement, avec des contenus et des tarifs adaptés.

M. HESSE

Madame la conseillère, votre vœu porte sur la mise en place d'un Pass Culture en faveur des habitants du 8^e, mais vous n'êtes pas sans savoir que notre gouvernement a annoncé le 20 mai dernier la généralisation d'un Pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans et qui constitue une aide de

300 € pour acheter des places dans des musées, des places de cinéma, des livres, des CD, du matériel de peinture ou de dessins. En plus, la Ville de Paris a également émis 30 000 Pass Jeunes cet été réservés aux 15 - 25 ans. Ces Pass permettent d'aller au cinéma, à la piscine, de voir des expositions, d'essayer différents sports et loisirs. Concernant notre arrondissement, nous sommes en cours de négociation, comme je vous l'ai déjà dit en début de ce Conseil, avec le Théâtre de la Ville, pour que nos élèves du 8^e bénéficient de conditions avantageuses, d'accès prioritaires et de tarifs préférentiels. Nous sommes aussi en train d'établir de nouveaux partenariats avec d'autres établissements culturels dans d'autres arrondissements, aussi nous pensons qu'il est inutile de demander la mise en place d'un Pass culturel supplémentaire en faveur de nos habitants. Nous voterons donc contre ce vœu.

Mme LÉCUYER

Vous avez développé tout l'aspect jeunesse. C'est pourquoi j'ai moi-même évoqué une application informatique qui permettrait à la mairie du 8^e de communiquer plus précisément aux jeunes de l'arrondissement toutes les propositions culture qui sont faites et qui seront plus précisément adaptées à cette jeunesse. Mais une partie de la population n'est pas cette jeunesse et pourrait tout à fait profiter de ce Pass culture qui fonctionne très bien dans beaucoup d'arrondissements de droite ou de gauche. Le Pass permet vraiment de mettre en avant des petits musées, des grands musées, au mois de novembre par exemple, quand la période est un peu creuse, avec des avant-premières, des prix attractifs. Pour l'arrondissement, ce serait vraiment un plus et je regrette que vous ne votiez pas ce vœu, je vous remercie.

M. GAUGER

Je voudrais juste préciser à Madame LÉCUYER, qu'on communique déjà sur le Pass Jeunes : sur le site de la mairie du 8^e, sur nos réseaux sociaux, dans notre journal du 8^e, page 21 du dernier exemplaire. On communique aussi auprès des institutions sur ce Pass jeunesse. Pas besoin de rajouter un lien, c'est déjà fait.

M. HESSE

Je pense que la priorité serait donc d'augmenter le nombre de Pass Jeunes plutôt que de recréer des dispositifs analogues dans notre arrondissement.

Mme LÉCUYER

La jeunesse n'était qu'une annexe.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix le vœu V08 2021 12. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION: 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

V08 2021 13 Vœu de Mme LÉCUYER pour faire informer les élus et les habitants du 8^e arrondissement sur les différents projets d'aménagement de l'avenue des Champs-Élysées et de la place de la Concorde.

Mme LÉCUYER

Lors de notre dernier conseil d'arrondissement, vous avez indiqué "qu'un projet n'existe pas tant que son financement n'est pas sécurisé". Or, la presse continue de rendre régulièrement compte de l'avancement du projet de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées, tantôt par le Comité des Champs-Élysées, tantôt par la Mairie de Paris. La même presse a récemment dévoilé l'avancement du projet d'équipement provisoire de la place de la Concorde dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, suscitant un certain émoi. Or, les élus et les habitants du 8^e ne sont toujours pas officiellement informés quel que soit le projet, la Mairie de Paris a pourtant annoncé que la place de la Concorde serait durablement réaménagée dans le cadre du projet Champs-Élysées, après avoir été provisoirement équipée dans le cadre des JO et Paralympiques 2024. C'est pourquoi je vous propose que notre conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris informe officiellement les élus et les habitants du 8^e sur les deux projets de réaménagement de l'avenue des Champs-Élysées et d'équipement de la place de la Concorde, sachant que tout ça va arriver très vite. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Le vœu étant déposé dans les mêmes termes que le mois dernier et je vous ai déjà répondu que la Ville de Paris n'a fait aucune proposition sur le projet du Comité des Champs-Élysées. Il ne m'est pas possible de vous informer d'un calendrier de travaux pour un projet qui n'existe pas en l'état.

Vous devriez quand même savoir, après avoir été conseillère de Paris sur ma liste entre 2014 et 2020, qu'un projet de cette envergure doit avant tout avoir une étude de faisabilité dans les services techniques de la Ville de Paris, et ensuite obtenir un budget pour les mettre en œuvre et le faire voter par les conseillers de Paris, avant de fixer un calendrier.

J'ai en revanche reçu la Directrice des Espaces Verts et de l'Environnement pour étudier un projet de rénovation des jardins des Champs-Élysées.

Une inscription de 7,22 millions d'euros a été sollicitée au Programme d'Investissement de la mandature (PIM) : 4,22 millions d'euros pour transformer en voies piétonnes les avenues Dutuit et Tuck, et 3 millions d'euros pour remettre en valeur les jardins qui ne seront pas occupés lors des Jeux olympiques et Paralympiques. 6,48 millions d'euros sont nécessaires pour rénover à l'identique le reste des jardins après les JO de 2024.

Vous évoquiez les articles dans la presse. Je tiens à préciser que les propos et les photos utilisées ne sont pas conformes. Cela nous a été expliqué par le président des J.O. qui est aussi adjoint à la Maire de Paris, Monsieur RAMADAN, la photo de la place de la Concorde publiée n'est pas conforme. Cela a créé quelques petits remous.

Mme LÉCUYER

Vous dites qu'il n'est pas conforme. Mais pas conforme à quoi ? Cela signifie qu'il y a déjà un projet dans les tuyaux et que ceux qui sont publiés dans la presse ne correspondent pas à ce projet dans les tuyaux...

Mme d'HAUTESERRE

En tant que Maire, je suis tout de même informée de ce qui se passe dans l'arrondissement, et non par la presse. Si c'est pour faire le buzz, ce n'est pas intéressant. Deuxièmement, ce que je vous propose est budgété. Les projets que je viens d'expliquer seront proposés au PIM de la mandature pour que les travaux puissent se réaliser. Comme je vous l'ai dit, le projet proposé par le Comité des Champs-Élysées coûte 260 millions d'euros. Aujourd'hui, la ville ne peut pas investir dans ce budget sur l'avenue des Champs-Élysées. Même si nous avons de très bonnes relations avec l'exécutif, avec l'adjoint aux finances, il est impossible dans la conjoncture actuelle de budgéter cette somme pour réinventer les Champs-Élysées. Je vous demande donc de retirer votre vœu.

Mme LÉCUYER

J'ai été coupé. Je ne retire bien entendu pas mon vœu. C'est maintenant, compte tenu du compte à rebours qui a commencé avant 2024, que la mairie du 8^e doit être une force de proposition avant que le projet ne soit énoncé par la Mairie de Paris et comme vous le savez, voter grâce à sa majorité. C'est maintenant qu'il faut faire nos propres propositions. C'est ce que je souhaite énoncer par ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Heureusement que, lors de la précédente mandature, la Mairie de Paris a accepté de nous accorder un budget pour rénover nos églises. Dans le PIM de 2014-2020, nous avons obtenu 17 millions. Donc arrêtez de dire « peut-être que la Ville de Paris ne va pas respecter... » Nous demandons que ces travaux soient inscrits dans le PIM 2020-2026. Nous demandons à voter contre votre vœu.

Je mets aux voix le vœu V08 2021 13 avec un avis défavorable de la majorité. Qui est pour ? Madame LÉCUYER. Qui s'abstient ? Madame SEGOND. Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LÉCUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Mme LÉCUYER

Vous avez évoqué nos églises. Il ne vous a pas échappé que l'église Saint-Augustin a subi de grosses

inondations suite aux violents orages. L'église nécessite qu'on s'en occupe. Vous constaterez donc que l'enveloppe budgétaire n'a pas suffi.

Mme d'HAUTESERRE

Nous sommes en contact avec Karen TAÏEB et le père Xavier LEFEBVRE qui a posté une vidéo. Nous nous sommes rendus sur place, les services techniques sont saisis, ils vont faire le nécessaire pour réparer cette fuite.

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément à l'article 26 de notre règlement intérieur, le temps d'examen des questions orales ne peut dépasser une heure par séance. Chaque dépositaire peut lire le texte de sa question s'il le souhaite.

Q08 2021 33 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'accessibilité des documents publiés par la mairie d'arrondissement.

Mme SEGOND

Le « *français facile à comprendre* » est une méthode qui a été développée par l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI). Elle est « *conçue avec des personnes handicapées intellectuelles, vise à simplifier et à rendre accessibles des documents, qu'ils soient sur support écrit, électronique ou audiovisuel* ». Le « français facile à comprendre » repose sur des principes simples : utiliser un vocabulaire abordable, sans jargon, une syntaxe simple, des polices de caractère lisibles.

La démarche du « *français facile à comprendre* », c'est un principe-clef, doit être engagée avec la participation des personnes handicapées intellectuelles à la rédaction, la transcription et/ou la relecture des documents. Le « *Français facile à comprendre* » est donc un outil fondamental pour l'inclusion des personnes handicapées, mais est également utile pour bien d'autres publics.

Quelles sont donc les intentions de Madame la maire d'arrondissement en la matière ?

Mme d'HAUTESERRE

Madame Sophie-Charlotte DEBADIER, adjointe en charge des affaires sociales et du handicap, va vous répondre.

Mme DEBADIER MOULINIER

Première précision, chère collègue, facile à lire et à comprendre et pas seulement facile à comprendre. Vous n'êtes pas sans savoir que concernant les documents officiels, la plupart de ceux distribués en mairie d'arrondissement sont en réalité produits par les services centraux. En effet, parfois, une version FALC, c'est-à-dire Facile à Lire et à Comprendre, existe. Nous l'avons eue pour le Centre de vaccination et nous l'avons bien sûr mise en évidence dans la salle d'attente. Mais cela n'est pas systématique. Lors de la réunion du prochain Conseil local du handicap que je réactive avec Madame le Maire, il est prévu ce jeudi 27 juin, nul doute que cette question sera abordée en présence de l'adjoint au maire de Paris en charge du handicap et de l'accessibilité universelle, M. Jacques GALVANI. Si la mairie du 8^e arrondissement est accessible aux usagers en fauteuil roulant, il est nécessaire d'améliorer bien évidemment l'accessibilité aux autres formes de handicap. Plus largement, quand on parle d'accessibilité à la mairie du 8^e, c'est également pour les personnes âgées accompagnées ou avec une canne, et pour les parents avec poussette. Donc améliorer l'accessibilité aux autres formes de handicap, ce sont par exemple les déficiences visuelle, auditive, cognitive. Au

printemps, la Ville de Paris a émis un appel à projets à destination des arrondissements et j'avais porté les propositions de l'arrondissement concernant le renforcement de l'accessibilité, par exemple avec le déploiement de tableaux en braille, les boucles magnétiques et balises sonores, l'utilisation bien sûr du FALC pour expliquer les démarches courantes. Mais à ce jour, nous n'avons pas de moyens identifiés par la Mairie de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Merci pour ces explications. Madame SEGOND, vous pouvez reprendre la parole.

Q08 2021 34 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à l'expérimentation du revêtement « antibruit et anti-chaaleur » rue de Courcelles

Mme SEGOND

La Ville de Paris a lancé à l'automne 2018 le projet pilote « *Life Cool & Low noise Asphalt* » avec le déploiement de formules innovantes de revêtement bitumeux. Trois sites pilotes sont expérimentés, dont un dans notre arrondissement, rue de Courcelles.

L'objectif est de tester un nouvel asphalte pour parvenir à :

- Une baisse de température réelle d'environ -2°C ;
- Une baisse de température ressentie d'environ -3°C ;
- Une baisse de bruit de -3 dB niveau rue ;
- Une baisse de bruit de -2 dB en façade ;
- Un surcoût de production inférieur à 10%.

Le nouveau revêtement a été installé sur une portion de la rue de Courcelles. Je note par ailleurs, que ce projet pilote, d'un coût de 2,3 millions d'euros, a été financé à hauteur de 1,3 million d'euros par la Commission européenne.

L'expérimentation devait durer trois ans. Madame le maire d'arrondissement peut-elle nous indiquer :

- Si des premiers retours sur cette expérimentation lui ont été communiqués ?
- Si ce nouveau revêtement pourrait être envisagé dans d'autres rues de notre arrondissement ?

M. BALADI

Mme SEGOND, chers collègues, ce projet commencé en juillet 2017 va durer, comme vous le savez, jusqu'en juin 2023. Les évaluations se poursuivent jusqu'en 2027. La pose de revêtements expérimentaux a été réalisée en septembre et octobre 2018 sur trois sites pilotes, vous les avez cités, surtout la rue de Courcelles dans notre arrondissement, mais aussi la rue de Frémicourt et la rue Lecourbe, dans le 15^e. Sur chaque rue, ont été posés 200 mètres de revêtement innovant et 200 mètres de revêtement de référence traditionnelle neuf pour comparer les revêtements innovants avec le produit de référence. Aussi, lors des journées de canicule ou de vague de chaleur, des campagnes d'arrosage à eau non potable des chaussées sont aussi effectuées.

- Les premiers bilans en termes de bruit tout d'abord : les résultats montrent une diminution sensible des niveaux sonores sur la période nocturne. Ainsi par exemple, rue de Frémicourt dans le 15^e, le changement du revêtement de chaussée au dernier trimestre 2018 a donné lieu aux constats suivants : 63 % des personnes interrogées ont noté une diminution du bruit routier. Parmi elles, 67 % jugent cette réduction moyenne ou importante, et 82 % attribuent

cette réduction aux bruits de roulement. D'ailleurs, petite parenthèse, j'ai fait une intervention au Conseil de Paris début juin sur tous les bruits de roulement et l'amélioration des chaussées parisiennes.

- Sur le volet du confort thermique : à ce stade des analyses, seul l'impact de l'arrosage a été étudié. Les résultats montrent qu'il permet de réduire l'indice de climat universel en moyenne de 1°C jusqu'à 3,6° C maximum, selon le site des analyses microclimatiques. L'arrosage joue ainsi favorablement sur la capacité du matériau à emmagasiner plus ou moins la chaleur.
- Nous avons aussi la problématique, on l'a vu aujourd'hui, des revêtements de sol, avec notamment l'absorption de l'eau.

Ainsi, nous attendons encore d'autres résultats sur le plus long terme, car, comme vous le savez, cela dure encore 2 ans, nous soutenons ces expérimentations et nous sommes très fiers d'en avoir une dans le 8^e arrondissement. Nous souhaitons développer cela à terme dans d'autres voies du 8^e arrondissement. Je vous remercie.

Q08 2021 35 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative aux boîtes à livres

Mme SEGOND

C'est une question que j'ai posée lors d'un précédent Conseil d'arrondissement concernant l'installation de nouvelles boîtes à livres en dehors de celle qui avait été installée square Marcel Pagnol. Est-ce que, d'abord, vous pouvez nous faire un retour d'expérience sur cette boîte à livres installée dans le square précité ? Et puis, je me souviens que Monsieur TILLOY m'avait répondu à l'époque que de nouvelles boîtes à livres seraient installées en concertation avec les Conseils de quartier : je voulais savoir quelles démarches avaient été entreprises en ce sens.

M. TILLOY

La boîte à livres du square Marcel Pagnol est la première installée dans l'arrondissement. Elle a malheureusement été détériorée à deux reprises, mais l'entreprise a pu opérer des modifications nécessaires pour qu'elle soit plus robuste. L'installation contient en permanence des livres, qui sont régulièrement renouvelés, même s'ils sont peu nombreux. Cette année, pour le budget 2021, les Conseils de quartier n'ont pas émis le souhait d'installer de nouvelles boîtes à livres.

Q08 2021 36 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au fonctionnement de l'application « Dans Ma Rue »

Mme SEGOND

L'application « *Dans Ma Rue* » a été mise en place par la Ville de Paris pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens les anomalies constatées sur l'espace public ou dans un équipement municipal au service technique le plus proche et le plus compétent pour les analyser et les traiter. La maire de Paris et la maire du 8^e arrondissement ont encouragé les citoyennes et les citoyens à faire usage de cette application. J'ai été saisie par un couple d'habitants du quartier Hoche-Friedland qui ont eu des

difficultés à faire fonctionner cette application. La mairie de Paris ne pourrait-elle pas ajouter à l'interface de l'application un guide d'utilisation. Pourriez-vous, s'il vous plait, faire remonter cette suggestion auprès de l'exécutif parisien ?

M. BALADI

L'application « Dans Ma Rue » est l'outil à privilégier pour les habitants en ce qui concerne le signalement d'anomalies sur l'espace public. Son utilisation est simple, détaillée sur la fiche d'application, soit dans l'App Store, soit dans Google Play. Des vidéos d'utilisation ont d'ailleurs été mises en ligne par la Ville de Paris. Pour inciter davantage d'habitants à utiliser cette application, le journal du 8^e de juin dernier décrit la manière de saisir une anomalie. Par ailleurs, pour ceux qui n'arriveraient pas à signaler un problème, ils peuvent toujours solliciter directement la Mairie via le site, par mail, ou les réseaux sociaux, afin que nous déclenchions une réaction des services. Je peux vous dire qu'on le fait très régulièrement. Le principal défaut de l'application est le manque de réactivité dans le traitement des signalements. Cela a été relayé par Madame le Maire du 8^e, par un certain nombre d'élus de notre groupe au Conseil de Paris et notamment par un vœu adopté au Conseil de Paris et qui a été lancé par Paul HATTE pour renforcer l'open data, notamment vis-à-vis des applications tierces et surtout signaler le manque de réactivité sur certaines typologies. Les services, effectivement, peinent à répondre dans des délais corrects, ponctuellement, et parfois l'anomalie est considérée comme résolue, alors que ce n'est pas le cas. Le groupe Changer Paris est bien évidemment intervenu.

Q08 2021 37 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à l'accessibilité aux trottoirs des personnes à mobilité réduite et des poussettes.

Mme SEGOND

Cette question porte sur l'accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. Vous savez combien notre arrondissement est impacté par de nombreux chantiers, certains échafaudages permettent de ne pas interrompre la circulation sur les trottoirs, ce qui est une bonne chose, mais parfois vous le savez, si le cheminement est encore possible pour une personne debout, il est très difficile pour une personne en fauteuil roulant ou avec une poussette de circuler. Est-ce qu'en tant que maire d'arrondissement vous pourriez sensibiliser les services de la Ville de Paris pour que ces situations soient les plus limitées possibles ?

Mme DEBADIER

La mairie d'arrondissement n'est pas sollicitée pour donner son avis sur la pose des échafaudages, car je vous le rappelle, ce sont des chantiers privés à hauteur de 80 % à Paris. Dès que nous constatons une difficulté, nous alerterons cependant les agents de la direction de la prévention de la sécurité et de la protection (DPSP) ou les services d'urbanisme, afin que des mesures correctives soient entreprises rapidement. Nous avons récemment dû intervenir de la sorte, rue de Miromesnil, mais également rue des Mathurins. Ni une poussette, ni encore moins fauteuil roulant ne pouvait s'aventurer sur ces rues. D'une manière générale, les nombreux chantiers en cours dans l'espace public, qu'ils soient privés ou publics, conduisent souvent à rendre encore plus difficile le cheminement des personnes à mobilité réduite. Nous sommes donc très vigilants comme je vous le disais tout à l'heure, lors de l'installation de chantier à ce que les normes soient respectées et que le contournement soit bien signalé.

Q08 2021 38 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à l'état du mobilier urbain du 8^e arrondissement

Mme SEGOND

Ma question porte sur l'état du mobilier urbain dans le 8^e arrondissement. On sait bien qu'entretenir le mobilier urbain, surtout dans une grande ville comme Paris, ce n'est pas une chose aisée. Toutefois, de nombreux habitants du 8^e arrondissement constatent une dégradation certaine de ce mobilier urbain. Des potelets sont penchés, voir manquants. On a notamment signalé ce potelet qui manque à l'angle de la rue de Ponthieu et la rue du Colisée, à un endroit où les personnes qui peuvent être en terrasse peuvent être extrêmement exposées. On voit des bancs publics dans un triste état, du matériel de signalisation rafistolée comme sur l'Avenue Franklin Roosevelt. Quelle mesure pouvez-vous prendre, Madame le Maire d'arrondissement, pour remédier à cette situation préoccupante ? Je suis certaine que vous alertez régulièrement les services de la Ville compétents, mais il est vrai que certaines situations sont extrêmement préoccupantes.

Mme d'HAUTESERRE

Force est de constater que l'état dégradé du mobilier urbain participe à l'état de saleté de la capitale. Les feux de signalisation sont souvent rafistolés de manière précaire sans qu'une intervention soit programmée ensuite pour une remise en état définitive. Les bancs souffrent d'un défaut d'entretien, mais, dois-je rappeler à chaque fois, qu'il y a aussi des utilisateurs. Il n'y a plus aucun respect de l'espace public et encore moins du mobilier urbain. Malheureusement, nous subissons cet état de fait, cela coûte beaucoup d'argent. Que peuvent faire les agents qui surprennent les gens qui dégradent ? Ces personnes répondent qu'elles n'ont pas de papiers sur elles, on ne peut pas les verbaliser. L'affichage sauvage pratiqué par certains partis dont « En Marche » sans les nommer ou les publicités sauvages contribuent aussi à la dégradation de l'espace public. D'ailleurs, les services de la Ville de Paris sont devenus très vigilants sur ces pratiques illégales et envoient la facture aux annonceurs. Dans certains cas, les services techniques peuvent intervenir directement, pour la mise en peinture d'un banc ou de potelets, comme nous l'avons demandé autour de l'église Saint-Augustin.

Dans les autres cas, il faut contacter le prestataire du marché de la Ville. C'est le cas pour l'éclairage et la signalisation tricolore. Le titulaire actuel ne donne pas satisfaction, nous l'avons signalé à plusieurs reprises et il sera prochainement remplacé.

Pour les colonnes Morris, les abris bus ou les panneaux d'affichage, les entreprises sont souvent plus réactives et nous ne notons pas de difficulté récurrente.

Si les gens étaient un peu plus respectueux de l'espace public, comme je le rappelle régulièrement, et s'ils ne dégradait pas tous ces bancs mis à leur service, le problème serait réglé...

Mme SEGOND

Je vous remercie pour votre réponse. Concernant l'affichage, la question ne portait pas sur l'affichage sauvage. Je suis assez à l'aise là-dessus, car c'est un combat que je livre. Je ne suis pas du tout d'accord avec ces pratiques. Ma question portait sur le mobilier urbain, et notamment sur des potelets manquants ou des câbles présents depuis 2 ans dans la rue de La Boétie. D'habitude, les câbles sont souterrains. Dans le cas auquel je fais allusion, ils sont à l'air depuis un certain nombre de

mois, pour ne pas dire d'années. Certes, les citoyens ne sont pas toujours respectueux et responsables, mais, comme vous l'avez signalé, Paris est sale et mal entretenu. Je pense qu'il faut effectivement être vigilant et réagir par rapport à ce qu'on peut constater dans notre arrondissement.

M. TILLOY

Je voudrais aussi signaler que les cafés qui installent leurs clients sur l'espace public engagent aussi leur responsabilité.

Mme SEGOND

Oui. Mais quand un potelet disparaît...

M. BALADI

Pardon. Je rappelle le règlement, il n'y a pas de débat sur une question.

Q08 2021 39 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à l'état de la promenade du cours Albert 1er et du cours la Reine.

Mme SEGOND

Cette question concerne l'état de la promenade du cours Albert 1^{er} et du cours la Reine dont de nombreux habitants constatent le triste état. Cela devrait être un lieu de promenade agréable. Quelles mesures entendez-vous prendre pour remédier à cette situation ?

M. GAUGER

Comme cela a d'abord été dénoncé par Madame le Maire ou mon collègue Vincent BALADI, nous souffrons de nombreuses dégradations. Nous sommes toujours extrêmement réactifs quand on nous fait des signalements directement ou à travers l'application Dans Ma Rue. J'encourage tous les administrés à saisir ces moyens de communication pour faire remonter ce genre de dégradation. Pour ce qui concerne les espaces verts, notamment vers le cours Albert 1^{er}, ils peuvent souffrir soit d'une fréquentation extrême, soit d'un isolement par rapport aux autres espaces verts. Nous en avons tous conscience. Madame le Maire a appelé les services à être vigilants sur ce secteur et continuera à le faire dès que nous aurons des remontées. Telle est la situation au jour le jour.

Sur le long terme, depuis le début de la mandature précédente, nous souhaitons faire des aménagements : un parcours santé dans cette zone. Le budget participatif s'en est saisi en 2016. On était confronté à des services un peu frileux sur ce sujet et sa mise en œuvre, parfois à juste titre, parce qu'il y a des considérations Architecte des bâtiments de France (ABF), la voirie, la sécurité, etc. Le sujet est pris en main par la Mairie du 8^e en concertation avec l'Hôtel de Ville pour, à terme, déployer des agrès sportifs qui s'intégreront dans cet environnement en le respectant. C'est important, car qui dit « aménagements sportifs », dit sportifs qui vont pratiquer ; or, on sait que la pratique du sport encourage souvent la sécurisation et le respect d'un lieu. C'est une bonne chose. Nous avons encore eu récemment des réunions avec le cabinet de Madame le Maire et le cabinet de l'Hôtel de Ville, notamment avec Pierre RAMADAN. Cela avance, on espère que le projet pourra nous être présenté cet automne pour une mise en œuvre en 2022. D'ailleurs, les budgets avaient été votés notamment dans l'inventaire des équipements de proximité.

Aussi, sur le long terme, on en discute beaucoup avec la Ville de Paris, avec les JO, il y a une vraie réflexion menée sur ce site, puisque tout cela sera intégré dans la zone Jeux Olympiques et Paralympiques, avec huit épreuves olympiques et paralympiques dans le 8^e, notamment sur la place de la Concorde. D'autres épreuves auront lieu dans le Grand Palais comme le taekwondo et l'escrime... Tout ce secteur sera sanctuarisé. C'est également une opportunité pour réfléchir à la manière de valoriser ce secteur pour accueillir les visiteurs lors des J.O., mais aussi pour mieux accueillir les Parisiennes et les Parisiens, les touristes à long terme. Nous avons identifié ce sujet, on le partage avec vous. C'est notre préoccupation au jour le jour. On voit que des projets qu'on impulse depuis longtemps sont en train d'émerger. L'opportunité des J.O. va nous permettre d'avoir plus de financements. Évidemment, nous serons très heureux de vous tenir au courant aussi bien de nos difficultés que des aspects positifs de ces projets.

Q08 2021 40 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative à la dangerosité du carrefour rue La Boétie / rue de Ponthieu.

Mme SEGOND

Cette question concerne la dangerosité du carrefour rue de La Boétie et rue de Ponthieu. Qui a traversé la rue de La Boétie en arrivant par la rue de Ponthieu sait que le passage d'un trottoir à l'autre peut être sportif, voir périlleux, en raison notamment de voitures ne respectant pas toujours les limitations de vitesse sur cet axe très emprunté. D'ailleurs, c'est un endroit qui est aussi sujet à des rodéos. On évoquera peut-être ce sujet à l'occasion d'un prochain Conseil. Bien sûr, je suis consciente qu'on ne peut pas mettre un policier derrière chaque automobiliste, mais ne pourrait-on pas installer des coussins berlinois pour ralentir ces véhicules rue de La Boétie, avant la route Ponthieu ? Êtes-vous prête, Madame la Maire, à envisager cette solution qui est peut-être déjà en cours d'études ?

M. BARTHELEMY

Comme vous le savez, la rue de Ponthieu a bénéficié de travaux dans une première phase de réaménagement. Par ailleurs, la Mairie du 8^e a demandé aux services à plusieurs reprises de faire preuve de vigilance et de renforcer la signalisation pour appeler les automobilistes à plus de prudence. Il est probable que, pour renforcer la sécurité des piétons, la meilleure solution que nous puissions proposer soit de surélever le carrefour, puisque la solution des coussins berlinois malheureusement n'est pas optimale. Les deux-roues motorisés ou les trottinettes électriques les contournent aisément et dans ce quartier beaucoup de deux-roues et de trottinettes circulent.

Par ailleurs, ce carrefour doit être traité dans une prochaine phase de réaménagement de la rue de Ponthieu, plusieurs projets comme vous le savez peut-être, ont été déposés au projet participatif de 2021. Tous ont été retenus pour la commission *ad hoc* du 8^e arrondissement qui sera présenté en mairie centrale prochainement.

Q08 2021 41 Question de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative aux réunions d'informations organisées par la mairie

Mme SEGOND

L'information sur la tenue de la réunion sur le budget participatif organisé le 9 juin par la Mairie d'arrondissement, a été mise en ligne sur le compte Twitter de la mairie 19 heures avant cette réunion. Cette information a été mise en ligne la veille, c'est un peu court, je pense, pour permettre aux habitants et habitantes de notre arrondissement de s'organiser afin de suivre cette réunion. Je sais bien que, parfois, on peut avoir des problèmes d'agenda et de calendrier. Mais est-ce qu'on pourrait envisager de prévenir un petit peu plus en amont de la tenue de ce genre de réunion pour nos habitants ?

M. TILLOY

Les réunions publiques sont annoncées sur l'ensemble des supports d'information de la Mairie du 8^e, notamment sur le site Internet et les réseaux sociaux. Le jour même, ou la veille, en effet, un rappel est effectué sur les réseaux sociaux, mais il est normalement précédé d'une annonce 10 jours auparavant sur le site de la Mairie. Parfois, on dispose de l'information un petit peu plus tard ; parfois, on peut l'annoncer un peu plus tôt. Mais, normalement, c'est une dizaine de jours avant.

Jeanne d'HAUTESERRE

Normalement, l'annonce pour la prochaine réunion du 1^{er} juillet a été faite aujourd'hui.

Q08 2021 42 Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^{ème} arrondissement relative aux places de stationnement sécurisé pour les vélos**Mme SEGOND**

Il s'agit de ma dernière question, elle est relative aux places de stationnement sécurisé pour les vélos. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quel projet d'installation de places de stationnement sécurisé pour les vélos est envisagé pour l'année 2021 ?

M. GAUGER

Je vais vous apporter la réponse parce que je suis sensible au sujet et non pas parce que je me suis fait voler récemment mon vélo. C'est Paris, on a tout à fait conscience des difficultés et du vol de vélos, notamment de vélos électriques, parce qu'ils ont une certaine valeur. C'est un vrai fléau à Paris. Depuis la mandature précédente, autour de Madame le Maire, on a été très sensibles à ce sujet et on a favorisé un maximum d'installations de stationnement sécurisé pour les vélos. Plusieurs types de stationnements sécurisés ont été déployés dans l'arrondissement. Les plus sécurisés s'appellent « les abris vélos sécurisés » et ont été installés notamment au 18 rue du général Foy et au 38 rue de Liège. C'est un genre de caisse grise un peu grillagée qui se veut discrète et a six places. Il serait intéressant de voir leur utilisation et la fréquentation sur le moyen et le long terme. J'avoue que, quand je passe devant, je ne vois pas beaucoup de vélos à l'intérieur. En revanche, des choses plus simples ont été mises en place, notamment les accroches. Ça a été le cas encore dernièrement à l'angle de la rue du Rocher et de la rue de Vienne. Le dernier relevé fait état de 1 678 places actuellement dans l'arrondissement, soit 200 de plus que l'année dernière. Nous souhaitons continuer cette dynamique, qui permettra de répondre à un risque d'anarchie involontaire du stationnement des vélos. Parfois, les usagers ne savent pas où les attacher et ils finissent contre un arbre ou une barrière. Le 8^e s'est doté de nombreuses zones pour accrocher et sécuriser les vélos, et on va continuer dans cette dynamique. Si vous le souhaitez, chaque année, on pourra vous tenir au courant des améliorations

sur ce sujet.

Mme SEGOND

La loi d'orientation des mobilités a prévu l'installation à Saint-Lazare de 1 000 emplacements de vélos.

M. GAUGER

C'est vrai qu'aujourd'hui, dans l'arrondissement, on ne trouve quasiment pas un angle de rue sans des accroche-vélos. Un effort a vraiment été fait depuis que nous sommes arrivés aux affaires en 2014. Il faut en effet continuer tout en laissant de la place aux autres deux-roues et concilier tous les moyens de locomotion à Paris.

Q08 2021 43 Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'amélioration de l'insertion locale des activités de la clinique Turin dans le cadre du prochain réaménagement du secteur.

Mme LÉCUYER

Nous tenons tous à la clinique Turin et au maintien de son activité rue de Turin, mais de nombreux riverains se plaignent de nuisances occasionnées par les allées et venues incessantes des ambulances qui déposent les patients au centre de dialyse de la clinique Turin et se garent en épi sur les trottoirs en attendant de les reprendre faute d'emplacements disponibles à proximité. Les trottoirs deviennent alors dangereusement impraticables pour les piétons, a fortiori pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. C'est un phénomène qui n'est pas nouveau, cela fait des années qu'il dure, mais il prend de l'ampleur avec en particulier le développement du centre de dialyse. Le quartier Europe et la rue de Turin doivent prochainement faire l'objet d'un réaménagement, c'est là une occasion unique de travailler à mieux concilier les besoins et les attentes des riverains de la clinique et la Ville de Paris. Ma question est la suivante : quelles initiatives la maire du 8^e, la mairie du 8^e, compte-t-elle prendre et suivant quel calendrier pour que l'insertion locale des différentes actions de la clinique Turin puisse être améliorée à l'occasion du prochain réaménagement du quartier Europe et de la rue de Turin ?

M. BALADI

Au-delà de la réponse précise à cette question, il est important de considérer l'avenir et surtout la place des hôpitaux et cliniques à Paris, au centre de Paris, dont notre arrondissement. A l'heure aussi où il y a un projet de grand hôpital Paris-Nord, avec notamment la suppression à terme de l'hôpital Bichat. Pour revenir à la clinique Turin, les riverains de la clinique avec lesquels nous échangeons très régulièrement, avec Madame le maire et mes collègues, nous ont fait part de nuisances de deux ordres :

- les livraisons, notamment les livraisons d'oxygène qui s'opère avant sept heures du matin et après 20 heures et qui ne respectent pas le règlement des marchandises et des livraisons. C'est lié aussi aux problèmes de transport et de déplacement à Paris nous somme bien d'accord. Nous avons donc demandé à la DPSP de faire des contrôles ciblés.

- Ensuite le stationnement anarchique des ambulances, lié aux personnes dialysés qui viennent deux fois par semaine à la clinique Turin par ambulances. Il y a un roulement et le phénomène ne fait qu'augmenter. Quand vous parlez au professionnel médical, ils vous le disent très bien, il y a une augmentation exponentielle du nombre de dialysés en France.

Donc ce stationnement anarchique sur les trottoirs, bateaux, portes cochères et à notre demande, à la demande de Madame le Maire, la DVD a posé des potelets, mais les résultats escomptés ne sont toujours pas rendez-vous. Ces potelets vont être replacés. La rue de Turin est la deuxième contribution ayant reçu le plus de votes lors de la consultation de « Embellir votre quartier ». Un premier comité de pilotage se tient d'ailleurs ce vendredi pour définir les projets qui vont être mis en œuvre, et par ailleurs, vous demandiez concrètement ce que faisait aussi la mairie du 8^e, Madame le maire du 8^e, a rencontré la nouvelle direction de la clinique. Comme vous le savez, cette clinique a été rachetée par un nouveau groupe qui semble très ouvert au dialogue pour favoriser l'intégration de l'établissement dans son environnement en l'absence de structures hospitalières dans le 8^{ème}. La clinique assure des soins de qualité pour les habitants et nous ne souhaitons pas qu'elle parte.

Mme d'HAUTESERRE

Il n'y a pas de débat.

Mme LÉCUYER

Il n'y a pas de débat mais je peux reprendre la parole, c'est dans le règlement. Je voulais dire que ma question portait plus précisément sur le réaménagement du quartier Europe. Il faut absolument mettre en avant la problématique de la rue de Turin, sa spécificité pour qu'elle soit prise en considération et que le quartier ne soit pas réaménagé sans ce paramètre. D'autre part, vous évoquez une réunion, effectivement les riverains en ont entendu parler, mais il n'y a toujours pas de date annoncée. En tout cas, ce matin ils n'étaient pas au courant d'une date fixée. On leur avait parlé de fin juin. Quand allez-vous la communiquer au plus grand nombre, sachant qu'il y aura les habitants de la rue de Turin, mais aussi les habitants des rues adjacentes qui souhaiteront échanger avec vous. Le directeur de la clinique en effet est de bonne volonté et prêt à entendre toutes les suggestions.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, Madame LÉCUYER, dès la nouvelle mandature j'ai proposé à la Ville de Paris de prendre en charge un certain nombre de budgets dans le cadre de l'opération « Embellir votre quartier ». J'ai demandé que le quartier Europe soit complètement destinataire du budget le plus important pour réaménager ce quartier dont fait partie la rue de Turin. Donc, évidemment, nous ne prendrons pas de décision sans concertation. Le but est d'améliorer et d'embellir le quartier, de consulter les habitants, les riverains, les acteurs économiques. Une réunion est prévue. Nous avons eu écho, par Jacques BAUDRIER, qu'on avait consulté la population sur place. Tout le monde attend cette concertation et je le réaffirme aujourd'hui, il est hors de question que les choses se passent sans que la population du quartier Europe ne soit consultée.

Mme LÉCUYER

Vous n'avez pas la date ?

Mme d'HAUTESERRE

Pour l'instant, je n'ai pas la date en tête.

Q08 2021 44 Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur la prise en charge des personnes sans-abri et sans domicile fixe depuis le début de la crise sanitaire

Mme LÉCUYER

En dépit des mesures prises par la Ville de Paris et ses partenaires pour soutenir les personnes démunies, leur venir en aide et les protéger avec notamment des lieux pour se mettre à l'abri et pour les distributions alimentaires, la crise sanitaire est particulièrement difficile pour les personnes sans-abri et sans-domicile fixe. Nous constatons dans le 8^e arrondissement de nouveaux points d'installation et de fixation de personnes sans-abri. Je pense par exemple aux 105 et 139 de la rue du Faubourg Saint-Honoré, sur la place de la Madeleine, ou encore dans le tunnel d'accès au magasin Darty, rue Tronchet pour lesquels les habitants sollicitent la mairie et me sollicitent régulièrement. Ma question est donc la suivante : pourriez-vous, s'il vous plaît, nous faire un point sur l'évolution de la situation des personnes sans-abri et SDF dans notre arrondissement ? Pouvez-vous nous indiquer les initiatives que la mairie du 8^e a prises depuis le début la crise sanitaire, puisqu'on sait que la crise a accentué ce phénomène pour contribuer à les repérer, les informer, les orienter vers des dispositifs d'urgence sociale et ainsi les aider. Y compris d'ailleurs en accompagnant le projet d'une bagagerie que notre arrondissement attend de longue date. Bagagerie attendue en particulier rue Roquépine.

Mme DEBADIER

Depuis l'automne 2020, la mairie du 8^e a réactivé sa cellule de coordination des maraudes qui avait été instaurée au cours de la mandature précédente. Elle permet aux nombreux acteurs de faire le point sur la stratégie globale d'accompagnement, mais aussi sur les situations individuelles. Nous mettons autour de la table toutes les associations, type « Les enfants du canal » « Maquéro », la Croix-Rouge, la Protection Civile, Entourage, pour ne citer que celles-ci. Les services de la ville bien sûr, les DPSP, DVD, DPE, DASES, la Police Nationale, et le SAMU Social qui est depuis quelques années le coordinateur de tous les opérateurs de maraudes. Et bien sûr, la direction de la Gare Saint-Lazare, foyer de nombreux sans-abri. Nous avons aussi facilité l'accompagnement personnalisé de certains de ces sans-abris pendant la fermeture des cafés et des restaurants et ainsi opéré un maillage complet du 8^e. La Mairie du 8^e a également assisté à l'inauguration de la maraude médicale mise en place par l'ordre de Malte le 2 juin dernier.

Avec Madame le Maire, avec la direction sociale territoriale, nous passons en revue chaque mois tous les cas signalés par les uns et les autres. Encore récemment une de nos collègues m'a signalé quelqu'un sur le quartier Monceau et ça été tout de suite pris en charge par cette DST. À la rentrée, nous allons mettre en place une coordination de l'aide alimentaire pour toutes ces personnes qui sont à la rue ou en précarité. En effet, ce n'est pas seulement les personnes à la rue que nous constatons depuis cette crise, mais aussi des foyers qui ont vu leurs revenus fortement diminuer et qui peuvent bénéficier de cette aide alimentaire que nous allons coordonner. Concernant vos deux sites mentionnés, nous avons eu plusieurs échanges avec le syndic de l'immeuble du 105 rue du faubourg Saint-Honoré, afin que la mezzanine de l'entrée soit sécurisée pour empêcher le dépôt de matelas, ce qui est le cas désormais. Dans le passage Tronchet, nous avons organisé des opérations communes entre la Ville et le commissariat, afin de procéder à l'éviction. La situation s'était alors améliorée. Nous sollicitons toujours les services de l'UASA (unité d'assistance aux sans-abri), régates d'appui aux sans-abris à chaque réinstallation, Jeanne d'HAUTESERRE et Vincent BALADI portent ces sujets régulièrement en Conseil de Paris.

Le préalable à l'action des maraudes, c'est la volonté des personnes à la rue d'être accompagnée et vous savez comme moi que chaque personne ne souhaite pas cet accompagnement. En cas de refus, il est impossible de contraindre la personne. Nous l'avons encore constaté lors de la nuit de la solidarité à laquelle Athénaïs MICHEL et moi-même avons participé. Il n'est pas possible de contraindre une personne à se sortir de cette situation d'isolement. Cette situation n'est évidemment pas satisfaisante pour les habitants, mais la loi n'est pas du côté des acteurs publics, puisque le délit de vagabondage a été supprimé, je vous le rappelle en 1992. Toutes les semaines, les services de propreté opèrent un nettoyage des installations de SDF, mais ils ne peuvent enlever les effets personnels. En complément de toutes ces informations, j'ai reçu individuellement tous les acteurs sociaux pour coordonner les actions destinées aux personnes à la rue de l'arrondissement.

Mme LÉCUYER

Avez-vous des informations sur la bagagerie rue Roquépine, sur l'avancement du dossier ?

Mme d'HAUTESERRE

Pas encore.

Q08 2021 45 Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le processus de prise de décision du réaménagement de la rue de Naples et l'information préalable des riverains

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, à l'instar de la rue de la bienfaisance, la rue de Naples a récemment fait l'objet d'un réaménagement précipité dont les riverains n'avaient pas été préalablement informés. Ce réaménagement n'est pas anodin, puisqu'il a notamment conduit à créer une piste cyclable et surtout à supprimer l'intégralité du stationnement sur le côté pair de cette voie. Ma question est la suivante : quel avis la mairie du 8^e arrondissement a-t-elle préalablement rendu sur ce projet de réaménagement ? Pourquoi les riverains n'avaient-ils pas été informés en temps voulu, à défaut du reste d'être concernés en amont des travaux ? Quelle initiative la mairie compte-t-elle prendre pour que les riverains ne soient plus mis ainsi devant le fait accompli municipal ? Je me permets d'insister, car c'est vrai que j'ai eu un peu de mal à obtenir des informations sur le sujet. La piste cyclable vient témoigner du fait que tout cela a été fait dans la précipitation, puisqu'elle n'a aucun sens. Elle arrive de nulle part et part de nulle part. Elle ne s'inscrit pas dans un plan global de piste cyclable. Quel avis avait été rendu par la mairie ? J'imagine que ce projet est bien passé entre les mains de la mairie du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, On ne peut pas, en même temps, reprocher à la Ville de Paris de ne pas entretenir la voirie et, à chaque fois que des travaux sont réalisés, les contester. Dorénavant, chaque opération de réfection de la chaussée conduit à la mise aux normes « pompiers » de la voie. Cela signifie qu'une largeur de 4 mètres doit être laissée pour permettre le passage des grandes échelles. Bien souvent, cela conduit à la suppression d'une file de stationnements. C'est ce qui s'est produit rue de Naples. 48h avant le début des travaux, les services techniques nous ont indiqué que la file de stationnement côté impair ne pouvait être maintenue en raison des normes pompiers. Ils nous ont

initialement proposé d'y implanter du stationnement moto. La Mairie du 8^e a refusé cette proposition car elle aurait généré des nuisances sonores pour les riverains. Une piste cyclable a été mise en œuvre afin de préserver les accès pompiers.

Pour rappel, la mise aux normes pompiers et l'amélioration de la visibilité aux carrefours en supprimant le stationnement payant est une obligation légale. Dans le cas contraire, les services et la mairie d'arrondissement pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'accident ou d'incendie. Voilà la réponse Madame LÉCUYER.

Mme LÉCUYER

Madame la Maire, vous avez été mise au courant de ce réaménagement 48 heures avant que les travaux ne commencent ?

Mme d'HAUTESERRE

C'est bien cela.

Mme LÉCUYER

Je voulais savoir comment se déroule ce réaménagement. À partir de là, vous avez émis un avis et les travaux ont commencé ou est-ce que vous avez été mis devant le fait accompli ?

Mme d'HAUTESERRE

Je pars du principe suivant: en tant que Maire d'arrondissement, je n'ai pas à rejeter ma responsabilité. Oui, les services nous ont appelés 48 heures avant pour nous faire cette proposition, et je l'ai acceptée.

Mme LÉCUYER

D'accord, c'est la question que je posais et dont je ne réussissais pas à avoir de réponse. Je vous remercie.

Q08 2021 46 Question orale de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur la mise en place d'une charte de qualité de chantier pour les travaux important du 8^e et notamment ceux du 25-27 rue de Constantinople.

Mme LÉCUYER

Les riverains du chantier des travaux d'aménagement du site du 25-27 rue de Constantinople, où la Ville de Paris doit réaliser un groupe scolaire et des logements sociaux, se plaignent depuis l'automne de travaux bruyants, gênants pour le voisinage dès avant sept heures, tôt le matin, travaux d'autant plus péniblement vécus que nombre de riverains télé travaillent depuis leur domicile. L'arrêté préfectoral de Paris numéro 01/10/16 855 réglementant les activités bruyantes fixe pourtant des horaires pour les travaux bruyants et gênants pour le voisinage. Les chantiers sont également soumis à cette réglementation. Ils sont interdits en tout lieu à l'intérieur des immeubles, comme sur le domaine public aux heures suivantes : avant sept heures et après 22 heures en jours de semaine. Avant huit heures et après 20 heures le samedi le dimanche et jours fériés. Ma question est donc la suivante, la mairie du 8^e compte-t-elle engager une démarche de haute qualité environnementale en proposant au maître d'œuvre, dans le cadre de travaux importants d'aménagement de construction,

de rénovation, de réhabilitation, la signature d'une charte de qualité de chantier ? Cette charte ayant pour triple objectif de veiller à la qualité environnementale du chantier, de garantir aux riverains la mise en œuvre de toutes les précautions nécessaires à leur tranquillité et à leurs activités, et d'économiser les consommations de matériaux et d'énergie.

Pour contribuer à réduire les nuisances sonores des travaux, cette charte pourrait notamment prévoir l'information des riverains, la formation des personnels du chantier, la concertation et la prise en compte des plaintes, ainsi que les horaires mieux-disant pour les travaux bruyants, par exemple de 10 heures à 20 heures en semaine, au lieu de sept à 22 heures, et de neuf heures à 18 heures le samedi au lieu de 8h à 20 heures. Ce chantier rue de Constantinople va durer de nombreuses années, il existe dans d'autres arrondissements de très gros projets. Je pense particulièrement au premier arrondissement qui a dû gérer le projet de la Samaritaine qui a duré 16 ans. Une charte est très intéressante et très précise a été signée entre la mairie et le maître d'ouvrage. Dans le 8^e sur ce chantier de la rue de Constantinople, une charte pourrait être signée avec Elogis. Je précise qu'une charte a été signée entre Elogis et l'entreprise qui effectue les travaux sur place. Donc il serait intéressant que la mairie du 8^e propose de signer une charte pour encadrer ces travaux avec Elogis. D'autre part, est-ce qu'une réunion pourrait être organisée avec les riverains pour les informer sur le calendrier de ces travaux qui vont durer plusieurs années. Le permis de construire n'ayant même pas encore été déposé, il le sera en 2022. Pour les riverains ça va être un peu compliqué à vivre.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, le chantier du 25-27 rue de Constantinople consiste en la construction d'une école polyvalente de 8 classes que j'ai obtenue lors de la dernière mandature. C'est assez rare dans un arrondissement du centre de Paris pour être souligné.

Vous semblez hostile à ce projet, car il comporte aussi des logements sociaux, c'est votre choix, mais cela signifie que vous vous opposez à cette nouvelle école, indispensable pour « désaturer » les écoles Moscou et Florence.

Nous suivons de très près le chantier avec la maîtrise d'ouvrage Elogie-Siemp :

- Quand des riverains nous ont alertés sur les engins polluants utilisés pour la démolition du garage, nous avons obtenu leur remplacement par des engins moins polluants ;
- À chaque fois qu'un riverain nous indique que des travaux ont lieu en dehors des heures autorisées, nous alertons les responsables, et je me suis même rendue sur place dernièrement après qu'un camion a déchargé des gravats à 5h30 du matin pour une explication très vive avec l'entreprise, un rappel par courrier recommandé a été adressé par Elogie-Siemp.

Depuis, la situation semble stabilisée, mais nous demeurons attentifs. Votre proposition de restreindre les horaires des chantiers n'est pas recevable, car les maires d'arrondissement n'ont aucun pouvoir de police. Cela incombe au Préfet de Police, et à lui seul.

Cela ne signifie pas qu'au cas par cas nous ne négocions pas avec les entreprises. Par exemple, le chantier du 11/13 rue de Monceau s'est adapté, à notre demande, aux horaires de l'école, pour limiter les travaux bruyants pendant les siestes.

Mme LÉCUYER

Il n'est pas question de vouloir ou de ne pas vouloir ce projet, puisqu'il est en cours ce n'est pas le sujet. Le sujet est le suivant : comment peut-on gérer au mieux les années à venir, avec ce gros chantier qui va impacter un certain nombre d'immeubles, en l'occurrence huit immeubles, directement affectés par les travaux. Cette charte proposée vise à améliorer, à encadrer les horaires et un certain nombre d'autres paramètres, mais aussi c'est une charte qui a une visée pédagogique. Il n'y a pas de police chargée de vérifier que l'entreprise respecte la charte. C'est vous et Elogie-Siemp qui vous mettez d'accord sur un cadre pour que le chantier se passe le mieux possible avec les riverains. Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h30.

La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au mardi 28 septembre 2021, il se déroulera si possible en présentiel.



Jeanne d'HAUTESERRE